Nations Unies S/2020/1147

Conseil de sécurité

Distr. générale
30 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 27 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil de sécurité

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par M^me^ Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, et par M. Ramesh Rajasingham, Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, ainsi que des déclarations faites par les représentantes et représentants de la Belgique (au nom de la Belgique et de l'Allemagne), de la Belgique, de la Chine, de la République dominicaine, de l'Estonie, de la France, de l'Allemagne, de l'Indonésie, du Niger, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de l'Afrique du Sud, de la Tunisie, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, des États-Unis d'Amérique et du Viet Nam à l'occasion de la visioconférence sur « La situation au Moyen-Orient (Syrie) » tenue le mercredi 25 novembre 2020. Des déclarations ont également été faites par les représentants de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le texte des exposés et des déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Inga Rhonda **King**

20-16069 (F) 301120 070121

Merci de recycler

Annexe 1

Déclaration de M^me^ Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie

C'est un honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité aujourd'hui. L'Envoyé spécial est pris par une série d'obligations – il se trouve aujourd'hui à Riyad – dans le cadre de l'appui au processus politique mené sous les auspices de l'ONU.

Il me plaît de pouvoir informer le Conseil qu'un plan est en cours d'élaboration pour la convocation de la quatrième session de l'organe restreint de la Commission constitutionnelle du 30 novembre au 4 décembre à Genève. Cette avancée a été réalisée grâce à l'accord auquel sont parvenus les deux Coprésidents syriens, à savoir que conformément au mandat et aux principales règles de fonctionnement de la Commission, l'organe restreint reprendra, à sa quatrième session, l'examen de l'ordre du jour de la troisième session, sur les fondements et les principes nationaux, et examinera les principes constitutionnels (principes fondamentaux de la Constitution) durant sa cinquième session. Les Coprésidents se sont également mis d'accord sur les dates de la quatrième session, si la situation relative à la maladie à coronavirus (COVID-19) le permet, et ont décidé d'organiser la cinquième session en janvier 2021.

Les problèmes liés à la COVID-19 à Genève sont considérables à l'heure actuelle, et l'Envoyé spécial en est pleinement conscient. Nous sommes profondément reconnaissants envers les autorités suisses de tout ce qu'elles ont fait, et continuent de faire, pour que cette réunion puisse avoir lieu dans ces circonstances extraordinaires. Nous veillerons à ce que les protocoles sanitaires et de sécurité les plus stricts soient appliqués, et nous remercions les Coprésidents et les membres de la Commission constitutionnelle de leur engagement à adhérer pleinement aux mesures qui seront mises en place. Nous continuons de suivre l'évolution de la situation épidémiologique à Genève avant cette réunion.

Nous savons tous que la Commission n'a pas encore accompli les progrès que nous escomptions. Toutefois, le fait que les parties syriennes se soient engagées à participer à deux réunions, sur la base d' ordres du jour ayant fait l'objet d'un accord, offre une occasion importante aux membres de la Commission de collaborer de bonne foi et de manière professionnelle pour faire avancer le processus politique. Si ces sessions se tiennent et abordent des questions de fond dans un esprit de compromis, nous estimons que cela permettra de renforcer la confiance et de réaliser des progrès. Nous nous réjouissons par ailleurs à la perspective de collaborer avec le Comité consultatif des femmes syriennes afin de tirer parti de ses observations et d'appuyer tous les aspects du processus constitutionnel.

Le volet constitutionnel ne peut pas à lui seul permettre de régler la crise, et les travaux de la Commission dirigés par les Syriens doivent s'accompagner de mesures mutuelles et complémentaires prises par les Syriens et les acteurs internationaux sur les diverses questions abordées dans la résolution 2254 (2015).

Il convient de noter qu'à défaut du cessez-le-feu demandé dans la résolution 2254 (2015), le calme fragile et relatif dont a parlé l'Envoyé spécial au cours des derniers mois continue globalement de tenir. Il est cependant plus que jamais mis à l'épreuve, ce qui suscite des préoccupations. Ce mois a été marqué par une nouvelle escalade intense dans le nord-ouest de la Syrie, avec de nouvelles frappes aériennes, des bombardements mutuels et des affrontements au sol entre le Gouvernement syrien et Hay'at Tahrir el-Cham ainsi que d'autres groupes d'opposition armée. Néanmoins, les parties russe et turque continuent de coopérer afin de préserver le calme et de lutter contre le terrorisme. Nous avons également observé une flambée

de violence dans le nord-est, autour du périmètre de la zone de l'opération Source de paix, une intensification des troubles dans le sud-ouest de la Syrie, des frappes aériennes israéliennes et la poursuite des activités de l'État islamique d'Iraq et du Levant dans le désert – un rappel de la magnitude du problème du terrorisme auquel la Syrie continue de faire face.

Puisque c'est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, je tiens à signaler au Conseil que lors de consultations que nous avons tenues récemment avec les femmes syriennes, celles-ci ont souligné que la paix et la sécurité signifient qu'il faut éliminer toutes les formes de violence. Les femmes syriennes continuent d'être victimes de la violence sexuelle et fondée sur le genre, ce qui a été largement établi. Les mesures mises en place pour prévenir la propagation de la COVID-19 ont conduit à une augmentation du nombre des cas de violence domestique, de mariage d'enfants et de harcèlement sexuel. Dans le même temps, les femmes syriennes jouent un rôle de premier plan dans les initiatives visant à faire face à la crise.

Pendant ce temps, les femmes, les hommes et les enfants syriens sont confrontés à d'immenses difficultés économiques. La monnaie syrienne connaît une nouvelle dépréciation, qui, à nouveau, entraîne une hausse des prix et une baisse du pouvoir d'achat. Au cours des derniers mois, les pénuries de pain et d'énergie ont eu des effets sans précédent sur les moyens de subsistance des Syriens. Et à l'approche de l'hiver, les familles continuent d'éprouver des difficultés à se chauffer, et les agriculteurs sont confrontés à des pénuries de carburant. La COVID-19 reste un problème grave et a exacerbé les vulnérabilités dans tout le pays. Dans ce contexte, il est également essentiel d'éviter que les sanctions n'aggravent le calvaire des civils syriens.

Dans le cadre de mes efforts, je continue d'accorder une attention particulière au sort des prisonniers, des personnes enlevées et des personnes portées disparues. Malheureusement, nous n'avons pas observé les progrès nécessaires en vue de la libération des prisonniers et des personnes enlevées et en ce qui concerne les informations relatives aux personnes portées disparues. Nous ne manquerons pas d'insister sur ce point à la moindre occasion, car il s'agit d' un impératif humanitaire et d'une mesure essentielle pour renforcer la confiance. Le plus urgent est d'assurer la libération en grand nombre de femmes, d'enfants et de personnes malades et âgées, et de garantir l'accès humanitaire aux lieux de détention.

La situation de millions de réfugiés syriens et de personnes déplacées continue de se détériorer. L'ONU soutient les réfugiés syriens quels que soient leurs choix et s'efforce de collaborer avec toutes les parties en vue de faciliter des retours volontaires, en toute sécurité, dans la dignité et en toute connaissance de cause. De toute évidence, ces réfugiés ne regagneront leur foyer en grand nombre qu'une fois que des mesures auront été prises en ce qui concerne les facteurs dont ils disent qu'ils entravent leur retour – notamment la sécurité personnelle, l'accès à des moyens de subsistance, aux services de base et à l'éducation, ainsi que la restitution, la remise en état et la reconstruction des maisons, des terres et des biens après le conflit. Des mesures dans ces domaines contribueraient à créer un environnement favorable à ces retours, conformément aux principes de la résolution 2254 (2015).

La résolution 2254 (2015) contient tous les éléments qui sont généralement considérés comme nécessaires à un règlement politique : le respect de la souveraineté, de l'unité, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Syrie ; un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens, qui prévoit un processus constitutionnel aboutissant à la tenue d'élections libres, régulières et inclusives supervisées par l'ONU, avec la participation véritable des femmes ; un cessez-le-feu national ; la lutte contre les groupes terroristes interdits, conformément au droit international ;

la protection des civils ; un accès humanitaire sans entrave ; la libération des prisonniers et des personnes enlevées et la communication d'informations sur les personnes portées disparues ; la mise en œuvre de mesures de confiance ; la création de conditions propices au retour volontaire et en toute sécurité des réfugiés et des personnes déplacées ; la reconstruction et le relèvement après le conflit.

Cependant, cinq ans après l'adoption de cette résolution, et alors que le peuple syrien à l'intérieur et à l'extérieur du pays continue de souffrir énormément, l'Envoyé spécial est en train d'établir un bilan de ce qui a été réalisé ou non dans le contexte de l'exécution de ce mandat. Il mène de vastes consultations à cet effet, et il s'emploie dans le même temps à identifier des moyens nouveaux et supplémentaires de faire avancer le processus. Il s'est lancé dans cet exercice lorsqu'il a rencontré le regretté Ministre syrien des affaires étrangères, Walid Al-Muallem, et a établi des contacts avec l'opposition, représentée par la Commission syrienne de négociation. Il a rencontré des hauts responsables turcs à Ankara, le Ministre égyptien des affaires étrangères, M. Shokry Selim, et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, M. Aboul Gheit, au Caire, ainsi que le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, et d'autres hauts responsables à Moscou. Il a rencontré le Ministre iranien des affaires étrangères, M. Zarif, et d'autres hauts responsables récemment à Téhéran, et il se trouve aujourd'hui à Riyad, où il doit rencontrer le Ministre saoudien des affaires étrangères, le Prince Faisal bin Farhan Al-Saud. Durant cette période, l'Envoyé spécial a également communiqué par téléphone avec le Ministre jordanien des affaires étrangères, M. Safadi, et d'autres hauts responsables arabes, américains et européens. Il apprécie les conseils et les perspectives de chacun d'entre eux et les prie de renforcer leur appui au processus politique. Il poursuivra ces démarches auprès des parties syriennes et des partenaires internationaux durant la période à venir. Il continuera également de consulter le Comité consultatif des femmes syriennes et de solliciter l'opinion et les perspectives d'un large éventail d'interlocuteurs de la société civile syrienne en poursuivant ses consultations avec le Bureau d'aide à la société civile.

Alors que l'analyse continue de s'élargir et de s'approfondir, nous devons nous efforcer de faciliter la réunion de la Commission constitutionnelle la semaine prochaine à Genève. Nous sommes certains que tous les membres de la Commission aborderont les deux prochaines sessions dans un esprit de compromis et avec la volonté de collaborer sérieusement. Ils pourront compter sur notre plein appui à cet égard.

Annexe 2

Déclaration de M. Ramesh Rajasingham, Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence

Je mettrai aujourd'hui l'accent sur cinq questions : premièrement, la situation des personnes déplacées dans toute la Syrie à l'approche de l'hiver ; deuxièmement, l'impact humanitaire de la crise économique ; troisièmement, la protection des civils ; quatrièmement, l'accès humanitaire ; et cinquièmement, l'aide fournie par les organisations humanitaires dans toute la Syrie.

Il y a 6,7 millions de personnes déplacées en Syrie. Nos évaluations montrent qu'un tiers de ces personnes ne disposent pas d'un abri adéquat. Cela signifie qu'elles vivent dans des bâtiments qui sont soit endommagés soit inachevés, dans des espaces publics tels que des écoles ou dans des tentes qui ne les protègent pas suffisamment des éléments. Les conditions hivernales sont incroyablement difficiles pour les personnes qui n'ont pas d'abri adapté, sans parler de produits de base tels que du combustible pour le chauffage, des couvertures, des vêtements chauds et des chaussures.

Nous estimons que plus de 3 millions de personnes en Syrie auront besoin de ce type d'assistance cet hiver. Les familles déplacées sont particulièrement vulnérables, de même que les communautés vivant sur les hauteurs, notamment dans certaines zones de Rif-Damas.

De fortes pluies ont déjà causé des inondations dans certaines zones. Des centaines de tentes dans des sites abritant des personnes déplacées à Edleb et dans l'ouest d'Alep ont été endommagées ou détruites par les inondations au cours du mois écoulé. Lorsque de tels sites sont inondés, l'eau détruit ou emporte le peu de biens qu'il reste aux populations ; elle rend le sol boueux, empêchant les camions-citernes à eau et d'autres formes d'aide de passer ; et elle fait déborder les systèmes d'égouts.

Compte tenu de la baisse des températures attendue au cours des prochaines semaines et de la pénurie persistante de combustible, nous pensons que les gens, comme ils l'ont fait l'année dernière, vont brûler tout ce qu'ils peuvent pour tenter de se chauffer et de chauffer leurs enfants, risquant de mettre le feu à leurs tentes et de s'empoisonner avec des fumées toxiques.

Nos collègues travaillent avec acharnement pour fournir aux familles vulnérables dans toute la Syrie ce dont elles ont besoin pour passer l'hiver. Je tiens à remercier nos donateurs de continuer à appuyer ces efforts vitaux.

Ma deuxième observation porte sur la crise économique.

La valeur de la livre syrienne sur le marché informel n'est pas aussi instable que cet été, mais elle a baissé constamment au cours du mois écoulé, comme l'a également signalé l'Envoyée spéciale adjointe, M^{me} Matar. Son taux de change est actuellement de 2 900 LS pour un dollar des États-Unis, par rapport à 2 300 LS en octobre.

Les prix des produits essentiels ont atteint un niveau historique. Le prix de pain subventionné, dont dépendent les familles les plus pauvres et les plus vulnérables, a doublé le mois dernier, tandis que le poids du sac de pains a été réduit de 15 %. Le prix du pain sur le marché a augmenté de 26 % entre septembre et octobre. Le prix du diesel a augmenté de 21 % ; le prix de certains produits frais a augmenté de 44 %. Le prix du panier alimentaire de référence a augmenté de 247 % par rapport à octobre de l'année dernière, atteignant un niveau jamais égalé depuis que le Programme alimentaire mondial a commencé, en 2013, à surveiller l'évolution des prix en Syrie.

Pour parler simplement, cela signifie que la capacité des gens à nourrir leurs familles ne cesse de diminuer. Aujourd'hui, on estime que 9,3 millions de personnes en Syrie sont en situation d'insécurité alimentaire – soit 1,4 millions de personnes de plus que l'année dernière et plus qu'à tout autre moment depuis le début de la crise. Environ un million de ces personnes sont en situation d'insécurité alimentaire grave – deux fois plus que l'année dernière – et nous nous attendons à ce que ce nombre augmente.

Ma prochaine observation a trait à la protection des civils.

L'Envoyée spéciale adjointe, M^me^ Matar, a déjà parlé au Conseil de sécurité de l'augmentation préoccupante de la violence, notamment dans le nord-est. Depuis que l'accord de cessez-le-feu a été conclu en mars, environ 240 000 personnes déplacées sont rentrées dans des villes et des villages dans le sud d'Edleb et l'ouest d'Alep. Certains de ces endroits sont de nouveau attaqués. Pas moins de huit civils auraient été tués, dont des enfants, et au moins 15 autres ont été blessés à la suite de bombardements et de frappes aériennes dans le nord-ouest depuis le début du mois.

Deux travailleurs humanitaires qui se rendaient dans un espace adapté aux enfants soutenu par l'UNICEF, où les enfants peuvent jouer et se reposer, faisaient partie des victimes. Au cours des deux derniers mois, au moins six travailleurs humanitaires ont été tués et six autres blessés dans le nord-ouest de la Syrie. Les risques que nos collègues humanitaires prennent chaque jour sont simplement inacceptables. Les travailleurs humanitaires devraient pouvoir fournir une aide sans avoir à craindre des attaques.

Dans tout le pays, les civils restent exposés à d'autres violations et atteintes graves, notamment les détentions arbitraires, les enlèvements et les exécutions extrajudiciaires. Des enlèvements et des assassinats continuent d'être signalés dans le sud.

Nous observons également une augmentation inquiétante de l'utilisation d'engins explosifs improvisés. Pas plus tard qu'hier, deux bombardements à Bab et Afrin ont fait huit morts et plus de 30 blessés parmi les civils, selon les premières informations.

Les explosifs ont des effets dévastateurs. Selon nos dernières statistiques, une explosion est enregistrée environ toutes les 10 minutes en moyenne. La grande majorité des victimes – 85 % – sont des hommes et des garçons.

Une évaluation des engins explosifs menée dans certaines parties de la Ghouta orientale et de la Ghouta occidentale sur une surface d'environ 68 hectares depuis août a conclu que 63 % de cette surface étaient contaminés, et 272 engins explosifs ont été localisés et balisés.

Les inspections et le déminage sont la seule solution au problème des mines et des engins explosifs en Syrie, mais ces travaux ne sont pas suffisamment financés. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a besoin de 18 millions de dollars supplémentaires, dont 5 millions doivent être mobilisés d'urgence pour lancer des opérations de déminage dans la Ghouta orientale et la Ghouta occidentale.

La protection des infrastructures indispensables à la survie des civils est tout aussi importante.

Dans le sous-district de Bab, à Alep, on estime que 185 000 personnes restent confrontées à des pénuries d'eau alors que l'approvisionnement en eau par la station de pompage d'Aïn el-Beïda reste coupé. L'eau des puits locaux est de mauvaise qualité et ne couvre qu'environ 15 % des besoins en eau dans la zone.

Mon prochain point porte sur l'accès humanitaire.

Toute l'aide de l'ONU à destination du nord d'Alep qui passait auparavant par le point de passage de Bab el-Salam transite désormais par Bab el-Haoua. Les travaux routiers se poursuivent sur l'axe principal desservant le nord d'Alep et devraient être achevés dans les semaines à venir, avant que les conditions météorologiques ne rendent ces travaux impossibles.

Une mission transfrontière des Nations Unies à Edleb le mois dernier a pu constater de visu les besoins importants et urgents des habitants de cette région de la Syrie. L'assistance transfrontière continue d'y répondre. Plus de 2 000 camions d'aide de l'ONU sont entrés par Bab el-Haoua depuis juillet, date d'entrée en vigueur de la résolution 2533 (2020).

Les efforts se poursuivent pour combler les lacunes en matière d'assistance médicale dans le nord-est de la Syrie. Les 17 hôpitaux et 106 établissements de soins de santé primaires du nord-est ont tous reçu des fournitures médicales au moins une fois, par le biais d'une ou plusieurs modalités de livraison. Cela inclut ceux qui dépendaient auparavant des opérations transfrontières des Nations Unies. Toutefois, l'accès n'a pas été régulier. Des lacunes continuent d'être signalées et les partenaires continuent d'étudier tous les moyens disponibles pour y remédier.

Mais je tiens à être clair : les services de santé sont extrêmement faibles dans tout le pays et sont surchargés comme jamais auparavant en raison des conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19) sur la santé publique. Les carences en matière d'assistance et les pénuries de fournitures et de personnel médical sont omniprésentes. À Deraa, dans le sud, l'hôpital national comptait 30 médecins avant la crise mais n'en a plus que trois aujourd'hui, les femmes accouchant dans des chambres avec d'autres patients en raison du manque de lits.

En ce qui concerne Hol, nous surveillons avec inquiétude l'augmentation du nombre d'incidents violents dans le camp. Assurer la sécurité des habitants est une priorité, et la responsabilité en incombe aux autorités locales.

Quelque 64 000 personnes se trouvent toujours à Hol, dont plus de la moitié sont des enfants de moins de 12 ans. Nombre d'entre eux sont non accompagnés et beaucoup sont un état de grande détresse psychologique. Il faut de toute urgence s'occuper de leur situation.

En ce qui concerne Roukban, une mission interinstitutions a visité le centre de transit d'Ouaha ce mois-ci dans le cadre des efforts en cours pour faciliter les départs des personnes qui souhaitent partir. Entre-temps, l'ONU n'a toujours pas accès aux 12 000 personnes qui vivent à Roukban. Pendant que les efforts se poursuivent pour appuyer les départs volontaires et trouver des arrangements durables pour ceux qui restent, l'aide humanitaire doit pouvoir passer.

Mon dernier point concerne l'assistance fournie par les organismes humanitaires dans toute la Syrie. Jusqu'à présent cette année, elle a inclus la fourniture d'une aide alimentaire régulière à 5,4 millions de personnes ; une aide nutritionnelle d'urgence à 1,5 million de femmes enceintes et allaitantes et d'enfants de moins de 5 ans ; la livraison d'articles non alimentaires essentiels tels que des couvertures, des bâches en plastique et des récipients d'eau à près de 3 millions de personnes ; des transferts d'argent liquide pour un montant toal de 68 millions de dollars à 1 million de personnes, dont 430 000 réfugiés palestiniens ; la mise en place de capacités de test PCR de dépistage de la COVID-19 dans neuf laboratoires situés dans sept provinces ; et la création de 34 sites de traitement de la COVID-19 avec 1 433 lits d'hôpitaux pour les cas modérés et 303 lits pour les cas critiques.

Collectivement, les opérations humanitaires en Syrie permettent de venir en aide à une moyenne de 7,4 millions de personnes par mois. Il s'agit d'un effort titanesque pour éviter une situation encore pire.

Ce serait impossible sans l'engagement et l'endurance extraordinaires de nos collègues de première ligne, qui sont en grande majorité syriens et sont eux-mêmes directement touchés par la crise. Ils acheminent l'aide dans les circonstances les plus difficiles, au péril de leur vie. Il faut les protéger.

Annexe 3

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom des corédacteurs chargés du dossier humanitaire

C'est probablement la dernière fois que la Belgique fera une déclaration au nom de l'Allemagne et de la Belgique, les deux rédacteurs chargés du dossier humanitaire. Nous tenons à remercier le Sous-Secrétaire général par intérim et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham, de son exposé. Nous exprimons également notre gratitude à tous les travailleurs humanitaires et médicaux qui opèrent en Syrie. Ils méritent notre respect, notre aide et notre protection.

Je formulerai quatre observations.

Premièrement, certains prétendent que les conditions de sécurité en Syrie se sont stabilisées. Certes, la situation sur le terrain reste relativement calme par rapport aux offensives meurtrières dont nous avons été témoins en 2019 et au début de 2020, qui se sont caractérisées par des attaques délibérées contre des hôpitaux et des écoles, et ont entraîné le déplacement de plus d'un million de civils. Toutefois, de graves problèmes de protection subsistent. Rien que dans le nord-ouest, 22 civils, dont six enfants, ont été tués par des bombardements et des frappes aériennes depuis notre dernière rencontre, et ces chiffres n'incluent pas les attaques d'hier à Bab et à Afrin. Au cours des deux derniers mois, six travailleurs humanitaires ont perdu la vie pour la même raison.

Nous tenons donc à réaffirmer combien il importe que tous les acteurs mettent réellement en œuvre l'accord de cessez-le-feu conclu en mars dernier. Nous prônons également un cessez-le-feu national sous la supervision de l'ONU. En tant que rédacteurs chargés du dossier humanitaire, nous avons rappelé à maintes reprises, tout au long de notre mandat au Conseil, que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent être conformes au droit international humanitaire et ne doivent pas nuire aux civils ou aux travailleurs humanitaires ni compromettre la fourniture d'une aide humanitaire fondée sur des principes.

Deuxièmement, 11 millions de Syriens ont toujours besoin d'aide humanitaire et de protection. Les crises économique et sanitaire sont venues aggraver plus encore une situation déjà désastreuse. La guerre, la mauvaise gestion et la corruption ont entraîné une crise économique et monétaire sans précédent, entraînant une érosion continue du pouvoir d'achat des Syriens dans tout le pays. À l'heure actuelle, 9,3 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire. Cette crise alimentaire a des conséquences très concrètes pour les citoyens ordinaires et plus encore pour les plus vulnérables : les enfants, les personnes handicapées, les femmes et les filles.

Qui plus est, la maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire des victimes dans tout le pays. Les capacités de dépistage restent faibles, bien qu'elles aient augmenté depuis mars dans certaines régions du pays, notamment dans le nord-ouest. Cependant, elles restent gravement insuffisantes dans d'autres régions du pays, et les travailleurs de la santé paient un lourd tribut, car ils sont en première ligne dans la lutte contre la COVID-19. Nous savons pourquoi le système de santé syrien est dans un état aussi précaire : les établissements de santé ont été délibérément pris pour cible et détruits pendant les années de guerre, en violation directe du droit humanitaire.

Nous avons également écouté attentivement ce que le Sous-Secrétaire général a dit sur l'approvisionnement en eau. Les parties au conflit jouent avec la vie de civils innocents. Les problèmes actuels, tant dans le nord-ouest que dans le nord-est, sont inacceptables, quelle que soit la situation, et plus encore en période de pandémie, où

l'assainissement est essentiel pour lutter contre la transmission du virus. Toutes les parties doivent considérer comme une priorité le rétablissement durable de l'accès à l'eau pour tous les civils.

Troisièmement, je veux appeler une fois de plus l'attention sur l'accès humanitaire, qui est au cœur du dossier humanitaire. Comme le Conseil le sait, les rédacteurs chargés du dossier humanitaire ont fait tout leur possible pour maximiser l'accès humanitaire à tous les civils dans le besoin à travers le pays, dans le plein respect des principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

En dépit de nos efforts inlassables, l'accès humanitaire a été gravement restreint au cours des deux dernières années, et ce, uniquement pour des raisons politiques et militaires, en violation des principes humanitaires et au mépris des appels lancés par le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint en faveur d'un meilleur accès à travers les frontières et les lignes de front.

Depuis la fermeture du point de passage de Yaaroubiyé, de nombreux établissements de santé souffrent d'une pénurie de fournitures. Bien que l'accès à travers les lignes de front à ces établissements se soit légèrement amélioré, des lacunes importantes subsistent. C'est indéfendable et immoral et, en l'absence d'une fourniture d'aide suffisante à travers les lignes de front, la décision de fermer Yaaroubiyé doit être annulée sans plus attendre.

De même, durant les discussions qui ont conduit à la fermeture du point de passage de Bab el-Salam, il avait été affirmé que les régions qu'il desservait dans le nord-ouest recevraient désormais une aide humanitaire à travers les lignes de front via Bab el-Haoua. La triste réalité, là aussi, est que la fermeture de Bab el-Salam a jusqu'ici rendu les opérations humanitaires dans le nord-ouest plus coûteuses et plus risquées. Il est juste de dire que, là aussi, les promesses d'une aide suffisante à travers les lignes de front pour compenser la réduction forcée de l'aide transfrontière étaient inexactes, compromettant la fourniture d'une aide humanitaire suffisante à tous les civils pour les mois froids et sombres à venir.

Le Conseil a pour mission d'agir en tant que garant de la paix et de la sécurité internationales. Cela défie la logique que certains États membres du Conseil aient choisi, en période de besoins énormes, de limiter l'accès humanitaire au lieu de le garantir, privilégiant leur propre rhétorique sur le bien-être des civils syriens, qu'ils soient hommes, femmes ou enfants.

Quatrièmement, je ne peux manquer de répéter que seul un véritable processus politique conforme à la résolution 2254 (2015) peut briser le cycle de la violence. Seul l'application du principe de responsabilité peut commencer à remédier aux souffrances que tant d'enfants, de femmes et d'hommes syriens endurent encore au quotidien. Les rédacteurs chargés du dossier humanitaire appuient pleinement les conclusions de la commission d'enquête de l'Organisation des Nations Unies ; les travaux du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables ; les travaux de la Commission d'enquête internationale indépendante ; et les initiatives en matière de justice aux niveaux national et international. Les réfugiés ne pourront retourner vivre dans leur pays d'origine que sur une base volontaire, et ils ne le feront que s'ils estiment pouvoir le faire en toute sécurité et dans la dignité.

Enfin, certains présentent délibérément à tort les sanctions occidentales comme la cause de la crise médicale en Syrie et jugent bon d'exploiter la crise de la COVID-19 pour demander un assouplissement des sanctions, dans un vain effort pour détourner l'attention à la fois des restrictions préjudiciables à l'aide humanitaire

transfrontière et du fait que, de manière infâme, les établissements de santé sont pris pour cible par les autorités syriennes, comme cela est bien documenté. Ainsi, dans l'intérêt d'un débat fondé sur les faits, qu'il me soit permis de redire clairement que les sanctions de l'Union européenne n'entravent ni l'aide humanitaire ni les fournitures médicales. Bien au contraire : l'Union européenne est le premier donateur humanitaire à la Syrie.

Annexe 4

Déclaration de M. Philippe Kridelka, Représentant permanent de la Belgique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais également faire brièvement quelques remarques supplémentaires, à titre national, sur la situation politique en Syrie. Je commencerai par remercier l'Envoyée spéciale adjointe de son exposé et par saluer une fois de plus l'Envoyé spécial dont l'engagement ne se dément pas.

La situation dans différentes parties du pays, 10 ans après le début de la guerre, reste instable. Les familles syriennes ne sont toujours pas en mesure de vivre leur vie dans la dignité, et des millions de personnes restent déplacées à l'intérieur du pays ou réfugiées à l'étranger.

Nous appelons une fois de plus à un cessez-le-feu national permanent et vérifiable, supervisé par l'ONU. Il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. La seule façon de mettre un terme au cycle de la violence et d'assurer un avenir pacifique à la Syrie passe par une transition politique sans exclusive, comme il est souligné dans la résolution 2254 (2015). La Commission constitutionnelle a été créée il y a plus d'un an pour ouvrir la porte à un processus politique, mais elle est enlisée depuis lors dans des querelles de procédure sans faire de véritables progrès. C'est tout simplement inacceptable, d'autant plus à l'approche de l'élection présidentielle en Syrie.

Dans cette optique, nous nous félicitons que l'Envoyé spécial ait pu obtenir l'accord des deux parties pour l'organisation, dans les meilleurs délais, d'une quatrième session de la Commission, ainsi que d'une cinquième session au début de 2021. Nous devons insister pour que toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, saisissent cette occasion pour avoir un dialogue constructif. Les discussions doivent de toute urgence aller au-delà de la question des premiers principes et aborder directement les réformes constitutionnelles. Toute nouvelle mesure dilatoire d'ordre procédural est inacceptable. Tout nouveau retard est inacceptable. Toute nouvelle obstruction de la part de Damas est inacceptable. La Commission constitutionnelle doit pouvoir se réunir régulièrement pour produire des résultats concrets.

Cette simple demande ne revient pas à fixer des délais artificiels, comme le prétendent certains États Membres. Au contraire, elle dénonce les retards artificiels créés de toutes pièces par les autorités syriennes. Comme mon pays l'a souligné à maintes reprises, la Commission est dirigée et contrôlée par les Syriens, et facilitée par l'ONU. Si nous voulons continuer à considérer la Commission comme une véritable porte ouverte au processus politique, elle doit tenir ses promesses. Le Conseil ne peut tolérer que les représentants de Damas évitent activement les véritables points de discorde et traitent la Commission comme une feuille de vigne. La Syrie est actuellement incapable d'organiser des élections libres, régulières et transparentes qui permettraient la participation de la diaspora syrienne. C'est pourquoi la Commission constitutionnelle doit faire des progrès, et ce, rapidement.

Enfin, au-delà de la Commission constitutionnelle, des progrès tangibles doivent être réalisés en ce qui concerne les mesures de confiance, notamment la libération urgente des prisonniers politiques et des personnes portées disparues. L'accès aux détenus doit être accordé conformément à la réglementation internationale. Leurs droits de propriété et leurs droits administratifs légitimes doivent être rétablis, en particulier ceux des femmes, qui ont fait les frais de cette guerre. Justice doit être rendue aux victimes. La Belgique appuie sans réserve toutes les initiatives d'application du principe de responsabilité, notamment le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les

plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables, et est favorable au renvoi de la question du conflit en Syrie devant la Cour pénale internationale.

Annexe 5

Déclaration M. Geng Shuang, Représentant permanent adjoint de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : chinois et anglais]

Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie, Khawla Matar, et le Sous-Secrétaire général par intérim, Ramesh Rajasingham, de leurs exposés. Je voudrais également déplorer la triste disparition de Walid Al-Muallem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Syrie, et exprimer mes sincères condoléances à sa famille. Walid Al-Muallem était un homme d'État syrien chevronné qui a contribué au renforcement des relations entre la Chine et la Syrie.

La crise syrienne dure depuis près de 10 ans. Son règlement rapide est ce que veulent tous les Syriens et répond aux intérêts partagés des pays de la région ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble. À notre avis, la communauté internationale doit coordonner ses efforts sur les plans politique, économique, de la sécurité et autres et adopter une approche globale pour promouvoir la paix, la stabilité et le développement en Syrie.

Premièrement, il faut adhérer à l'idée d'un règlement politique. La Chine reste attachée à un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens. L'avenir de la Syrie doit être déterminé par son peuple en toute indépendance. Nous appelons toutes les parties en Syrie à aplanir leurs différends par le dialogue et la concertation, à faire avancer le travail de fond de la Commission constitutionnelle et à organiser le prochain cycle de pourparlers lorsque les conditions le permettront. La Commission constitutionnelle doit mener ses travaux en toute indépendance et ne subir aucune ingérence étrangère. La souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être préservées. La Chine se félicite des visites fréquentes effectuées récemment par l'Envoyé spécial Geir Pedersen dans la région, ainsi que de ses bons offices. Nous encourageons également le processus d'Astana et les pays concernés à jouer un rôle actif.

Deuxièmement, le terrorisme en Syrie doit être éliminé. Les terroristes à Edleb ont lancé de nombreuses attaques récemment, enlevant, capturant et même exécutant des civils, des journalistes, des travailleurs de la santé et des humanitaires. De tels actes ont gravement ébranlé le calme général dans le nord-ouest du pays et constituent une menace pour la sécurité et la stabilité en Syrie et au Moyen-Orient en général, suscitant l'inquiétude de la région et de la communauté internationale. Les accords de cessez-le-feu ne peuvent en aucun cas être interprétés comme un laissez-faire face au terrorisme. Conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité, la communauté internationale doit renforcer la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, adopter des normes uniformes et lutter résolument contre le terrorisme en Syrie, en vue de créer de bonnes conditions de sécurité pour le processus politique dans le pays.

Troisièmement, il faut adopter une approche globale pour améliorer la situation économique et humanitaire en Syrie. Le Gouvernement syrien a pris des mesures actives pour développer l'économie, créer des emplois et promouvoir la reconstruction. Ces efforts méritent d'être salués. La communauté internationale doit accroître son assistance pour aider la Syrie à reconstruire les infrastructures essentielles, garantir des moyens de subsistance de base et lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19). Ces efforts faciliteront le retour des réfugiés syriens. La Chine appuie les opérations humanitaires dans le cadre desquelles les organismes des Nations Unies franchissent les lignes de front et les frontières. À cette fin, il faut

mettre pleinement mis à profit le rôle du Gouvernement syrien. Nous avons fourni à la Syrie une aide de 130 millions de dollars par des voies bilatérales et multilatérales, et nous continuerons d'apporter une assistance au peuple syrien dans la mesure de nos moyens.

Quatrièmement, les mesures coercitives unilatérales à l'encontre de la Syrie doivent être levées. La situation en ce qui concerne la pandémie de COVID-19 en Syrie est préoccupante. Le pays n'a pas les ressources nécessaires pour lutter contre la pandémie. Alors que le nombre total de cas confirmés est en forte augmentation, les mesures coercitives unilatérales ont compromis gravement la capacité de la Syrie à mobiliser des ressources pour lutter contre la pandémie et relancer l'économie. Le Secrétaire général António Guterres et l'Envoyé spécial Pedersen ont appelé à plusieurs reprises à la levée des sanctions unilatérales contre la Syrie. La Chine exhorte vivement les États-Unis et les pays concernés à répondre à cet appel et à lever immédiatement les mesures coercitives unilatérales qu'ils ont imposées à la Syrie et à d'autres pays.

Cet après-midi, la Chine, le Niger, la Fédération de Russie, l'Afrique du Sud et Saint-Vincent-et les Grenadines vont organiser conjointement une réunion selon la formule Arria sur les mesures coercitives unilatérales. Les membres du Conseil sont invités à y participer.

Annexe 6

Déclaration de la Mission permanente de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous remercions le Sous-Secrétaire général par intérim, M. Rajasingham, et l'Envoyée spéciale adjointe, M^me^ Matar, de leurs exposés. Nous saluons les efforts considérables qu'ils déploient, dans le cadre de leurs mandats respectifs, pour instaurer une paix véritable en Syrie, qui garantira définitivement la renaissance de ce pays en tant que nation résiliente et dynamique.

Aujourd'hui, nous sommes remplis d'espoir car les Coprésidents de la Commission constitutionnelle se sont mis d'accord sur l'ordre du jour de leurs quatrième et cinquième sessions de travail qui débuteront la semaine prochaine pour se poursuivre en janvier 2021. Nous félicitons l'Envoyé spécial et tous ceux qui ont joué un rôle s'agissant de cette étape importante et nous appelons les parties à se présenter à ces discussions avec le plus haut degré d'engagement et d'esprit constructif possible. Cela nous montre, une fois de plus, que l'appui de tous est nécessaire pour instaurer une paix pérenne Syrie et pour atténuer les souffrances du peuple syrien.

Nous voudrions tout d'abord exprimer nos préoccupations face à la montée de la violence et de l'insécurité dans le nord-ouest du pays. L'augmentation du nombre d'attaques qui ont coûté la vie à des centaines de civils, y compris des enfants, est inacceptable. En outre, elle entraîne de graves difficultés pour la protection de la population civile, dont une grande partie est en situation de déplacement dans de très mauvaises conditions, à l'approche de l'hiver. Comme si cela ne suffisait pas, il est évident que le niveau de préparation du pays pour faire face à la pandémie actuelle est très bas.

Nous voudrions saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances les plus sincères aux familles des milliers de professionnels de la santé syriens qui ont perdu la vie à cause de la COVID-19, et dans de nombreux cas, en raison de l'absence de protection nécessaire. Par ailleurs, c'est avec le même regret que nous prenons la liberté d'aborder la question de l'insécurité alimentaire qui sévit dans le pays. En raison d'une situation économique critique, de plus en plus, les familles syriennes n'ont pas les moyens de se payer le panier alimentaire de base. Si l'on ajoute à cela la crise de l'approvisionnement en carburant, on se retrouve devant une situation intolérable à laquelle aucun être humain ne devrait être soumis.

Une fois de plus, nous nous joignons aux appels lancés par de nombreux participants à la présente séance et par des organisations humanitaires sur le terrain pour que l'accès humanitaire en Syrie soit facilité de manière durable pour tous les Syriens dans le besoin, où qu'ils se trouvent. Nous appelons à un réexamen des modalités actuelles de fourniture de l'aide sur la base de la neutralité, de l'impartialité et de l'indépendance et nous nous demandons si elles sont réellement suffisantes. La République dominicaine appelle à une solution urgente pour remédier aux lacunes actuelles en matière de fourniture d'assistance, en particulier l'assistance médicale, dans le nord-est du pays, comme l'a signalé précédemment M. Lowcock.

Nous voudrions rappeler qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit en Syrie, et que seuls la concertation et le dialogue politique permettront de répondre aux aspirations du peuple syrien, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Nous devons continuer à faire des progrès en vue de la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015), qui constitue une feuille de route pour la transformation politique et une

condition préalable au retour volontaire et dans la dignité des millions de Syriens déplacés et réfugiés de par le monde.

Enfin, en cette journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la République dominicaine voudrait saisir cette occasion pour exprimer sa condamnation totale des actes de violence contre les civils, y compris les femmes. Nous appelons de toute urgence les parties à respecter les accords de cessez-le-feu existants. Il ne peut y avoir de progrès sur fond de violence. Il n'y a pas d'avenir sans paix.

Annexe 7

Déclaration de M. Sven Jürgenson, Représentant permanent de l'Estonie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie les intervenants de nous avoir donné un aperçu de la situation politique et des nombreux défis humanitaires auxquels les Syriens sont confrontés avant l'hiver prochain.

En ce qui concerne le processus politique, l'Estonie se félicite de l'annonce de la tenue du prochain cycle de négociations de la Commission constitutionnelle à la fin de ce mois à Genève. L'Estonie appelle les parties à participer activement à ces discussions, car cette quatrième réunion aurait dû avoir lieu il y a longtemps.

Nous restons d'un optimisme prudent quant au processus politique global, étant donné qu'un accord préliminaire a été également conclu pour le cinquième cycle en janvier. La Commission doit tenir des réunions régulièrement pour instaurer la confiance entre le régime syrien et l'opposition légitime.

Je voudrais réitérer la position de l'Estonie, à savoir que le règlement de la question des détenus et des personnes portées disparues est une pierre angulaire de la réconciliation nationale et de la fin du conflit. Plus de 100 000 personnes sont toujours détenues ou portées disparues en Syrie, en grande partie du fait du régime syrien. La libération des personnes détenues arbitrairement et l'identification de celles qui ont perdu la vie sont au cœur des résolutions 2254 (2015) et 2474 (2019).

L'accord de cessez-le-feu entre la Russie et la Turquie, conclu en mars, semble tenir. Cette trêve donne aux populations locales un répit face à la violence, un répit qui est indispensable compte tenu du nombre croissant d'infections par la maladie à coronavirus (COVID-19) dans le pays.

Néanmoins, l'instabilité règne dans de nombreuses régions de la Syrie. L'Estonie condamne avec la plus grande fermeté les attentats à la bombe perpétrés hier à proximité de Bab et d'Afrin, qui ont fait plus de 40 blessés. Nous sommes également préoccupés par le fait que les attaques de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) continuent d'augmenter. La propagande de l'EIIL se poursuit, et vise les populations vulnérables, notamment les personnes qui vivent dans des camps de réfugiés surpeuplés.

À cet égard, les efforts du Bureau de la coordination des affaires humanitaires visant à fournir une aide à des millions de Syriens chaque mois sont essentiels. À l'approche de l'hiver, la préservation de l'accès humanitaire doit être un impératif pour les parties sur le terrain.

Annexe 8

Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français et anglais]

Je remercie M^me^ Matar et M. Rajasingham pour leurs interventions.

Je tiens d'abord à saluer les efforts de l'Envoyé spécial dans un contexte particulièrement difficile. La France a pris note de l'annonce d'un accord sur l'ordre du jour des deux prochaines réunions de la Commission constitutionnelle. Cet accord était attendu de longue date, et nous espérons qu'il sera pleinement respecté. Mais plus d'un an après sa création, il est grand temps que la Commission constitutionnelle s'accorde enfin sur une réforme constitutionnelle. Nous constatons hélas que le régime refuse de participer de bonne foi au processus politique. Il est clair qu'il cherche à remettre en cause le mandat de la Commission constitutionnelle qu'il a lui-même endossé. Nous appelons donc l'ONU à tenir le Conseil informé d'éventuels nouveaux blocages et à en identifier les responsables.

L'absence de progrès au plan politique est consternante face à la détérioration continue de la situation humanitaire et sécuritaire. La France est préoccupée par la poursuite d'hostilités dans le nord-ouest, par l'instabilité croissante dans le sud et par le renforcement de Daech dans la Badiya. Les populations civiles continuent à en payer le prix. Il y a urgence à répondre à l'appel du Secrétaire général et de son envoyé spécial pour mettre en œuvre une cessation des hostilités durable conformément aux résolutions 2532 (2020) et 2254 (2015). Nous appelons toutes les parties, en particulier le régime syrien, à respecter leurs obligations issues du droit international humanitaire. La protection des civils, y compris des personnels humanitaires et médicaux, doit rester la première priorité.

La situation humanitaire ne cesse de se détériorer : le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) a plus que doublé en un mois, et nous savons tous que ce chiffre est bien inférieur à la réalité. L'insécurité alimentaire s'aggrave jour après jour. Plus de 2 millions de personnes ne disposent pas d'un abri adéquat et s'apprêtent à affronter la rigueur d'un nouvel hiver dans des conditions inhumaines.

La hausse des besoins rend plus que jamais indispensable un plein accès à l'assistance humanitaire. Les lacunes en matière d'acheminement d'aide médicale dans le nord-est, en particulier, sont alarmantes. Dans ce contexte, la priorité doit aller à la relance d'un processus politique crédible.

Nous invitons l'Envoyé spécial à avancer sur tous les éléments de la résolution 2254 (2015), en parallèle des travaux de la Commission constitutionnelle. Je pense à la libération de détenus, à la mise en place en place d'un environnement sûr et neutre et à la préparation d'élections conformes aux dispositions de la résolution 2254 (2015) et sous supervision de l'ONU, pour redonner voix à tous les Syriens, y compris ceux de la diaspora. Nous saluons l'intention de l'Envoyé spécial de dresser un bilan de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). La France est disposée à y contribuer.

Nous le répétons chaque mois : en l'absence de solution politique crédible, la France et ses partenaires ne dévieront pas de leur ligne sur les sanctions et la reconstruction. C'est une position pragmatique : il ne peut pas y avoir de stabilisation en Syrie sans solution politique au conflit. L'organisation d'une conférence sur le retour des réfugiés ne saurait changer la réalité : les conditions pour le retour des réfugiés et déplacés ne sont pas réunies. C'est la raison pour laquelle la France et ses partenaires européens ont refusé d'y participer.

Il est temps que tous les membres du Conseil comprennent que personne ne sortira vainqueur de la crise syrienne par les armes. Face à cette impasse, il y a urgence à renouer le dialogue et à ce que chacun fasse preuve d'esprit de compromis. J'appelle en particulier la Russie à entendre ce message et à faire bouger le régime syrien, qui lui doit sa survie.

Annexe 9

Déclaration de M. Günter Sautter, Représentant permanent adjoint de l'Allemagne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je m'associe aux autres orateurs pour remercier l'Envoyée spéciale adjointe, Khawla Matar, de son exposé. Je la remercie, ainsi que l'Envoyé spécial, M. Pedersen, de leurs efforts inlassables.

Ces efforts ont été largement infructueux, ce dont ils ne sont pas responsables. La Commission constitutionnelle n'a accompli aucun progrès réel à ce jour. Nous estimons que cela est dû à l'obstruction persistante et systématique du régime syrien. L'objectif du régime est clair : il veut retarder et obstruer les travaux de la Commission constitutionnelle jusqu'à l'élection présidentielle de 2021. Nous ne devons pas et nous n'allons pas le laisser s'en tirer à si bon compte. La communauté internationale ne se laissera pas berner. Elle ne reconnaîtra pas les résultats de l'élection, qui ne sera pas libre et régulière et qui ne sera pas menée conformément à une nouvelle constitution, sous la supervision de l'ONU et avec la participation de tous les Syriens, y compris la diaspora.

Nous avons pris note des dates fixées et du programme adopté pour les quatrième et cinquième cycles de réunions de la Commission constitutionnelle. Ces réunions doivent enfin permettre d'aborder des questions de fond pour faire des progrès réels en vue de la rédaction d'une nouvelle constitution. Nous appelons le régime syrien à participer enfin sérieusement et de manière constructive aux travaux de la Commission constitutionnelle, et nous appelons la Russie à user de son influence auprès de Damas à cet égard.

Le processus politique mené sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) et au Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/522, annexe), est le seul moyen durable de mettre fin à la catastrophe syrienne. Prétendre que le conflit en Syrie est terminé et que la situation évolue vers la paix et la normalisation est franchement absurde. C'est pourquoi la récente conférence sur le retour des réfugiés était une mascarade cynique organisée à des fins de propagande. Il est honteux de prétendre que les intimidations présumées des pays occidentaux, les sanctions contre le régime ou l'absence d'aide à la reconstruction entraveraient le retour des réfugiés syriens.

Quand on examine les faits sur le terrain, on se rend immédiatement compte que c'est la guerre que mène le régime syrien contre son propre peuple, avec les encouragements de ses alliés, l'Iran et la Russie, ainsi que son système d'oppression brutale, conjuguée à la grave menace de détentions aveugles, de disparitions forcées, de torture et de violence physique et sexuelle, qui sont les principales raisons pour lesquelles des millions de Syriens ont fui leur pays. Ces problèmes représentent également les principaux obstacles à un retour volontaire, durable, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés dans leurs régions d'origine en Syrie, conformément au droit international et aux critères et aux paramètres de protection en vue du retour des réfugiés en Syrie publiés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés.

Je réaffirme que les sanctions de l'Union européenne ne seront pas levées à moins que le régime syrien ne mette fin à son comportement brutal et à ses graves violations du droit international, des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Je confirme également que l'Allemagne et l'Union européenne ne participeront à la reconstruction de la Syrie que lorsqu'une transition politique globale, véritable et sans exclusive, conformément aux dispositions de la résolution 2254 (2015), sera fermement engagée.

Tous les éléments de la résolution 2254 (2015) doivent être pleinement mis en œuvre. En sus d'un cessez-le-feu national complet et immédiat, toutes les personnes détenues arbitrairement doivent être libérées immédiatement, en particulier les femmes et les enfants. Nous regrettons sincèrement qu'aucune mesure concrète n'ait été prise en ce qui concerne le sort des prisonniers et des personnes portées disparues, car de telles mesures seraient extrêmement importantes pour renforcer la confiance entre les parties syriennes. L'Allemagne reste convaincue que le Conseil de sécurité doit exprimer une position unifiée et exiger que toutes les parties, en particulier le régime syrien, qui détient la grande majorité des prisonniers, libèrent immédiatement toutes les personnes détenues arbitrairement, en commençant par les plus vulnérables. Le Conseil doit également appeler toutes les parties, en particulier le régime syrien, à permettre l'accès immédiat, inconditionnel et sans entrave de toutes les organisations humanitaires compétentes à l'ensemble des prisonniers et centres de détention. Le Conseil doit, en outre, exhorter toutes les parties, en particulier le régime syrien, à informer les familles du sort des dizaines de milliers de personnes portées disparues ou dont on est sans nouvelles.

Enfin, le Conseil doit être à la hauteur de ses responsabilités. Il doit s'associer à la lutte contre l'impunité et veiller à ce que les responsables d'actes de torture et de meurtres dans les prisons syriennes, ainsi que les auteurs de crimes et autres atrocités rendent des comptes. Les preuves de graves violations du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme en Syrie ont été exposées en détail dans divers rapports, ainsi que par les photos de César. Ces photos ont été introduites comme pièces à conviction dans le procès contre deux anciens officiers de renseignement syriens devant un tribunal allemand à Coblence. Nous ne devons pas tolérer l'impunité pour les crimes les plus graves en Syrie. Quiconque commet des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre ne doit se sentir en sécurité nulle part et sera tenu de rendre des comptes. Sans cela, la réconciliation et une paix durable en Syrie seront impossibles.

En ce qui concerne la situation humanitaire, je voudrais ajouter quelques mots à titre national. Nous continuerons de venir en aide au peuple syrien. L'hiver arrivant, l'Allemagne va verser 24 millions de dollars supplémentaires au Fonds humanitaire transfrontalier pour la Syrie. En 2019, l'Allemagne a promis et fourni plus de 1,6 milliard de dollars pour venir en aide aux personnes dans le besoin en Syrie et aux réfugiés dans les pays d'accueil de la région. Depuis 2012, l'Allemagne a donné plus de 10 milliards de dollars, et n'oublions pas que plus de 700 000 réfugiés syriens vivent en Allemagne. Notre démarche est purement humanitaire, parce que nous nous soucions vraiment du peuple syrien et nous continuerons à le faire.

Annexe 10

Déclaration de M. Muhsin Syihab, Représentant permanent adjoint de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Ma délégation remercie l'Envoyée spéciale adjointe Matar et le Sous-secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence Rajasingham de leurs exposés sur la situation politique et humanitaire en Syrie. Nous tenons une fois de plus à exprimer notre gratitude à l'ONU et à ses partenaires humanitaires qui continuent de fournir une aide vitale au peuple syrien, malgré les circonstances difficiles sur le terrain. L'Indonésie félicite également l'Envoyé spécial Pedersen et son équipe de leur ferme détermination à rechercher la paix en Syrie. Je souhaite aborder trois points.

Premièrement, les interventions humanitaires doivent être intensifiées de toute urgence, en particulier avec la multiplication des cas de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'arrivée de l'hiver. En sus de la crise économique et de la menace que pose la pandémie de COVID-19, le peuple syrien doit également faire face aux rigueurs et défis de l'hiver. D'innombrables personnes sont déjà déplacées en Syrie et les familles vivant dans des abris inadaptés et surpeuplés se comptent par millions. On ne peut qu'imaginer les difficultés qu'elles rencontrent en hiver dans leur déracinement. En outre, les pluies hivernales ont endommagé les sites de personnes déplacées dans le nord-ouest de la Syrie, aggravant une situation déjà catastrophique.

Il est dès lors essentiel de garantir l'acheminement en temps voulu de l'aide humanitaire aux civils dans le besoin. Dans ce contexte, ma délégation estime qu'il est important de garantir l'accès humanitaire aussi bien transfrontière qu'à travers les lignes de front pour que l'aide humanitaire parvienne aux personnes dans le besoin dans toute la Syrie par les voies les plus directes et conformément aux principes humanitaires d'humanité, de neutralité, d'impartialité et d'indépendance.

Deuxièmement, nous nous félicitons de l'accord conclu entre les deux coprésidents en ce qui concerne les prochaines sessions de la Commission constitutionnelle. Nous sommes heureux d'apprendre que la quatrième session de la Commission constitutionnelle doit se tenir lundi prochain à Genève et qu'elle sera suivie d'une cinquième session en janvier 2021.

L'Indonésie espère sincèrement que toutes les parties concernées continueront à participer de manière constructive afin de réaliser des progrès concrets et de fond sous les auspices de l'ONU et conformément à la résolution 2254 (2015). Il s'agira d'une étape importante pour garantir un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens.

Il est également indispensable que toutes les parties au conflit et tous ceux à même de les influencer parviennent à un accord sans exclusive pour régler le conflit de manière pacifique et éviter au peuple syrien de nouvelles souffrances.

Troisièmement, il est impératif de protéger les civils et de mettre un terme aux hostilités. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'intensification des combats dans certaines régions de la Syrie. L'Indonésie exhorte toutes les parties concernées à cesser les hostilités et à respecter sur-le-champ les obligations que leur impose le droit international, y compris le droit international humanitaire. Il est essentiel de maintenir le calme en Syrie et de respecter l'accord de cessez-le-feu. Le peuple syrien ne peut se permettre de nouvelles tensions ni de nouveaux conflits dans cette situation déjà très difficile. Une solution militaire ne peut régler le conflit dans ce pays.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer nos condoléances à la suite du décès de l'ancien Ministre syrien des affaires étrangères, Walid Al-Muallem.

Pour terminer, je tiens à souligner qu'il importe que le Conseil s'unisse autour de cet objectif humanitaire commun qui consiste à alléger les souffrances du peuple syrien et appuie le mandat de l'Envoyé spécial pour aider le pays à parvenir à un règlement politique global.

Annexe 11

Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : français]

Je remercie M^me^ Khawla Matar et M. Ramesh Rajasingham pour leurs présentations.

Au moment où, dans d'autres théâtres, l'on commence à voir des signes très encourageants vers le dénouement de la crise à travers le dialogue, la situation en Syrie, quant à elle, reste toujours enlisée. L'escalade des hostilités signalée ces dernières semaines dans le nord-ouest de la Syrie, ayant coûté la vie à plusieurs personnes, dont trois enfants et deux humanitaires, tel que rapporté par l'UNICEF, reste une source de préoccupation. Ma délégation déplore ce regain de violence et appelle les parties à une cessation immédiate des hostilités, condition *sine qua non* pour réaliser des progrès tangibles dans la résolution de la crise en Syrie.

Le dénouement de cette crise, on ne cessera jamais de le dire, doit se faire sur une base politique et non militaire, selon un processus conduit par les Syriens eux-mêmes et à travers les différentes composantes de la société syrienne. C'est pourquoi il est urgent de remettre le processus politique sur la bonne voie, conformément à la résolution 2254 (2015). Comme l'a mentionné Geir Pedersen le mois dernier,

> « Un accord politique sur l'application de la résolution 2254 (2015) est en effet le moyen de rétablir la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et de répondre aux aspirations légitimes de tous les Syriens. » (*S/2002/1049, annexe I*)

À cet effet, je voudrais appeler les acteurs du conflit syrien à une plus grande retenue et à œuvrer pour la désescalade des hostilités. Nous réitérons également les appels du Secrétaire général et de son envoyé spécial à un cessez-le-feu national immédiat en Syrie, afin de créer les conditions du succès du processus politique, et à atténuer les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), dont la virulence de la propagation dans le pays est alarmante. Toutefois, et comme ma délégation l'a souligné à maintes reprises, ces appels dont nous attendons les échos avec empressement, ne doivent pas nous détourner de la lutte contre le terrorisme, tout comme il est crucial d'empêcher les groupes criminels de profiter de la crise sanitaire actuelle.

S'agissant des travaux de la Commission constitutionnelle, nous nous réjouissons d'apprendre que, si les restrictions liées à la COVID-19 sont levées, l'Envoyé spécial organisera le quatrième round de consultations, du 30 novembre au 4 décembre 2020, et un cinquième en janvier 2021. Ma délégation lance à cet effet un appel à la flexibilité de toutes les parties prenantes afin d'avancer sur la voie politique pour une paix durable en Syrie. Aussi les parties au conflit devraient-elles faire des gestes pour renforcer la confiance mutuelle, notamment en procédant à des libérations massives et unilatérales de détenus et en donnant des éclaircissements aux familles des personnes portées disparues en guise de mesures de confiance, comme demandé par l'Envoyé spécial.

Le Niger reste d'avis que les questions politiques et humanitaires liées à la crise syrienne ne peuvent être traitées séparément car la poursuite des hostilités a une incidence néfaste sur la situation humanitaire, qui à son tour affecte le processus de paix.

En effet, le taux de contamination de la COVID-19 en Syrie reste très préoccupant, car l'affaiblissement des infrastructures de santé, l'insécurité, les conditions de vie et le manque d'accès à des installations adéquates d'approvisionnement en eau et d'assainissement, en particulier dans le nord, entravent la capacité à réagir efficacement. Un grand nombre de personnes vulnérables, y compris les personnes déplacées et les réfugiés, sont très exposées au risque de contracter le virus. Cela constitue un gros facteur de risque pour une crise plus aigüe, étant donné que la distanciation sociale est pratiquement impossible dans des camps surpeuplés.

Suivant l'exposé détaillé qui vient de nous être présenté par M. Rajasingham, il est clair que l'aide humanitaire fournie à la population syrienne est loin de satisfaire les besoins. Une amélioration substantielle du mécanisme d'acheminement de cette aide est nécessaire sur toute l'étendue du territoire syrien. Ainsi, les procédures au point de passage de Bab el-Haoua et entre les lignes de contact doivent être fluidifiées et simplifiées pour accélérer la livraison de l'aide humanitaire, y compris les fournitures et le matériel médicaux dont le système de santé syrien a grandement besoin pour la prise en charge de la pandémie. Parallèlement, nous appelons à l'allègement ou à la suspension des sanctions économiques unilatérales qui peuvent saper la capacité de la Syrie à faire face à la pandémie. Ces sanctions constituent une source d'aggravation de la situation non seulement pour la Syrie, mais également pour ses voisins.

Pour conclure, je souhaite exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'Envoyé spécial et à son équipe pour les efforts inlassables en vue d'engager le dialogue avec toutes les parties prenantes au processus, y compris le Comité consultatif des femmes syriennes et les organisations de la société civile en Syrie et dans la région.

Annexe 12

Déclaration de M. Vassily Nebenzia, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : russe]

Nous remercions M^me^ Khawla Matar et M. Ramesh Rajasingham des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui. Nous sommes heureux de voir que M^me^ Matar est en bonne santé.

Suite au décès du Ministre syrien des affaires étrangères, Walid Al-Muallem, nous souhaitons exprimer, par l'intermédiaire de l'Ambassadeur Ja'afari, nos sincères condoléances à sa famille ainsi qu'au peuple et au Gouvernement syriens. Nous garderons de lui le souvenir d'un diplomate sage qui avait des principes. Il s'est attaqué avec efficacité aux problèmes de politique étrangère qu'il a rencontrés durant des années difficiles pour la Syrie. Il a également contribué de manière significative au développement des relations bilatérales entre la Syrie et la Russie.

Nous saluons l'accord conclu entre les délégations syriennes qui participent aux travaux de la Commission constitutionnelle sur l'ordre du jour et le calendrier des prochaines réunions du groupe restreint de la Commission chargé de la rédaction. Nous espérons que celui-ci poursuivra ses activités sans entrave cette année et l'année prochaine. Malheureusement, la maladie à coronavirus (COVID-19) et les restrictions qui en découlent doivent être prises en compte, car il importe de protéger la santé et la sécurité de tous les représentants syriens, de l'équipe de M. Pedersen et de la partie suisse en tant qu'organisatrice. Nous espérons que la pandémie ne perturbera pas les plans syriens. Nous continuerons d'appuyer les efforts de médiation de l'Envoyé spécial. Les négociations tenues à Moscou les 19 et 20 novembre ont été d'une grande utilité.

Un autre élément important est le maintien d'un processus contrôlé par les Syriens, exempt de toute ingérence extérieure. Les travaux de la Commission constitutionnelle ne devraient être soumis à aucune échéance. Nous estimons que le rôle de la communauté internationale consiste à créer un environnement propice au bon fonctionnement de la Commission.

La situation dans les territoires contrôlés par le Gouvernement syrien reste généralement calme. L'armée syrienne repousse des attaques de cellules terroristes dormantes. Edleb reste un foyer de tensions et un bastion pour les terroristes de Hay'at Tahrir el-Cham. Malgré la suspension des hostilités, ils poursuivent leurs actes de provocation et tirent sur des positions de l'armée et sur des villages. Les affrontements entre divers groupes, les mauvais traitements infligés aux civils à Edleb, les exécutions et les attaques contre les travailleurs humanitaires se poursuivent. La lutte contre le terrorisme continuera en dépit des tentatives par certains représentants occidentaux de protéger les militaires en appelant à conclure un cessez-le-feu avec eux.

Le changement d'image des terroristes est inacceptable. Néanmoins, il est de notoriété publique que certains États occidentaux appuient de vastes campagnes médiatiques en faveur d'un renversement par la force du Gouvernement syrien légitime. Nous avons tous vu ces vidéos déplorables et inhumaines, dont l'enregistrement a clairement été financé par des soutiens extérieurs.

Nous sommes profondément préoccupés par la situation dans les territoires où persiste une présence militaire américaine illégale. Non seulement l'occupation étrangère provoque les tendances séparatistes et perturbe les liens historiques entre divers groupes ethniques et religieux en Syrie, mais elle compromet également les

efforts visant à rétablir l'intégrité territoriale du pays. Nos collègues occidentaux offrent des assurances verbales qu'ils « s'engagent avec dévouement à promouvoir les droits de l'homme » uniquement lorsque cela leur convient. Mais en réalité, ils détournent volontairement le regard lorsqu'il s'agit des droits de l'homme dans cette partie de la Syrie et à Edleb. Dans le même temps, on parle de militants qui sont libérés de prison et relocalisés dans des zones contrôlées par Damas, et de procès en attente, entre autres de citoyens étrangers, mais sans préciser au sein de quels tribunaux. L'oppression de la population arabe est passée sous silence, et le pillage des champs pétrolifères ainsi que la pollution de l'environnement continuent en Syrie, mais malheureusement l'ONU garde le silence à ce sujet.

La Russie a toujours plaidé pour la préservation de l'unité de la Syrie et le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Nous appelons à rejeter les plans qui ont pour but de diviser le pays et de prolonger le conflit armé sur le terrain. Cela concerne à la fois l'est et l'ouest de la Syrie, ainsi que le Golan syrien occupé, dont nous considérons la visite par de hauts responsables américains comme un acte de provocation.

Nous notons que l'acheminement de l'aide humanitaire de l'ONU se poursuit par l'intermédiaire du mécanisme transfrontières dans le nord-ouest de la Syrie. Nous sommes convaincus que les travailleurs humanitaires ont des capacités suffisantes pour se préparer à l'hiver.

Nous ne pouvons manquer de mentionner une question dont nous avons assez entendu parler, à savoir le convoi humanitaire devant franchir des lignes de front pour se rendre dans les villes d'Atareb et de Daret Izzé, dans le nord-ouest de la Syrie. Depuis avril, nous entendons parler du désaccord entre toutes les parties prenantes concernant l'organisation de ce convoi depuis l'intérieur de la Syrie. Fait surprenant, nos collègues ne disent rien à propos de la réticence des parties à se mettre d'accord ou de leurs violations des principes humanitaires, alors que Damas fait constamment l'objet de telles critiques, bien qu'elle soit en train d'augmenter le nombre d'autorisations pour les convois humanitaires devant se rendre dans diverses régions du pays.

Nous avons déjà entendu parler aujourd'hui – et il est très probable que cela se poursuive – des principes éminemment humains qui sous-tendent les sanctions que l'Union européenne, les États-Unis et d'autres pays ont imposées contre le peuple syrien. Nous avons récemment pris connaissance de la dernière version de la note d'orientation intitulée « Note d'orientation de la Commission relative à la fourniture d'aide humanitaire visant à lutter contre la pandémie de COVID-19 dans certains environnements soumis à des mesures restrictives de l'Union européenne ». Cette note d'orientation concernait cette fois le Venezuela, le Nicaragua et l'Iran, alors que la précédente concernait la Syrie. Si on lit ce document attentivement, on comprendra rapidement que toute cette humanité ne vaut pas un sou – le guide énonce des conditions telles pour interagir avec la Syrie que cela découragera tout acteur humanitaire potentiel.

Malgré la pression extérieure et le durcissement constant, même en pleine pandémie de COVID-19, des sanctions unilatérales illégitimes qui frappent les Syriens ordinaires, le Gouvernement syrien déploie toujours des efforts pour parvenir à un règlement post-conflit. Parmi ses tâches essentielles figure la remise en état des logements et des infrastructures pour les réfugiés syriens qui, tous les jours, rentrent chez eux de façon librement consentie, quoi qu'en pensent nos collègues occidentaux.

Les 11 et 12 novembre, Damas a tenu une conférence internationale dans l'optique de faciliter le retour des réfugiés, qui a réuni les représentants d'une vingtaine d'États et d'organisations internationales. La Russie a aidé la partie

syrienne à organiser cet événement et y a pris une part active. Malheureusement, l'ONU n'y était représentée qu'en tant qu'observatrice, ce qui a limité sa capacité à y participer sérieusement. Nous espérons que l'ONU participera plus activement à ce processus purement humanitaire, sans référence aux objectifs politiques de certains États Membres.

Les objectifs de certains collègues occidentaux – en premier lieu les États-Unis, qui ont boycotté la conférence et appelé les autres pays à faire de même – sont très faciles à deviner. Ils ont démontré une fois de plus la politique du deux poids, deux mesures qui est appliquée à la Syrie et à son peuple, ou plutôt à ces Syriens perçus par l'Occident comme les « mauvais » Syriens, qui veulent simplement rester dans leur pays sans renverser le Gouvernement. Ainsi, des efforts concrets ont été entrepris pour saper la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) – la résolution qu'ils appellent sans relâche à respecter et qui énonce sans détours que les réfugiés doivent retourner en Syrie. Je crains de devoir décevoir nos collègues : la conférence a confirmé la nécessité de mener des travaux de fond sur ce volet et a donné le coup d'envoi de ce processus systémique et ciblé.

La Russie a énoncé ses efforts visant à rapatrier les enfants de nos citoyens de Syrie. Le 13 novembre, un nouveau groupe de 27 enfants russes est rentré au pays. Au total, depuis 2017, 133 mineurs russes ont été rapatriés de Syrie. Sachant que l'administration du nord-est de la Syrie a l'intention de démanteler le camp de Hol, nous appelons l'attention de nos collègues sur le fait qu'il devient urgent que leurs pays rapatrient leurs citoyens. Dans le même temps, nous devons accorder la plus grande attention à la situation humanitaire désastreuse qui règne dans ce camp. Par ailleurs, nous rappelons que les États-Unis, en tant que Puissance occupante, sont responsables de tout ce qu'il se passe dans le camp de Roukban.

Nous nous félicitons de la décision d'organiser une réunion conjointe sur les situations politique et humanitaire en Syrie, ce qui optimisera les travaux du Conseil de sécurité et offrira l'occasion d'aborder la situation dans le pays de manière globale. Nous espérons que cette pratique se poursuivra.

Annexe 13

Déclaration de M^me^ Halimah DeShong, Représentante permanente adjointe de Saint-Vincent-et-les Grenadines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie de leurs exposés M. Rajasingham, Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, et M^me^ Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie.

Il existe une relation complexe et inextricable entre la situation humanitaire et la situation politique en Syrie. L'absence de progrès sur le volet politique entraîne une nouvelle détérioration de la situation humanitaire, déjà désastreuse. Cette détérioration entrave par la suite les efforts déployés pour parvenir à un règlement politique du conflit prolongé. Dans ces conditions, il faut adopter une approche globale et pragmatique.

Saint-Vincent-et-les Grenadines réaffirme son appui aux efforts de l'Envoyée spéciale et aux travaux de la Commission constitutionnelle. Nous nous félicitons de l'annonce d'une quatrième session de l'organe restreint de la Commission à la fin du mois de novembre, et nous encourageons tous les membres à y participer de bonne foi dans l'intérêt de tous les Syriens. Les travaux de la Commission restent une étape cruciale dans le processus politique général.

Il est également essentiel de régler les questions non résolues relatives aux prisonniers et aux personnes disparues pour faire avancer le processus au sens large, et cela contribuera sans aucun doute au renforcement de la confiance et à la réconciliation en Syrie. Nous demandons instamment une action renouvelée et résolue à cet égard.

Nous prenons note de la conférence internationale sur le retour des réfugiés syriens, qui a eu lieu ce mois-ci à Damas. Nous saluons et encourageons la mobilisation et la coopération constructives des principales parties prenantes et de la communauté internationale au sens large, dans un effort visant à réaliser des progrès significatifs sur cette question essentielle. Pour créer les conditions nécessaires au retour sûr, digne, librement consenti et en connaissance de cause des réfugiés et des déplacés, il faut notamment reconstruire et remettre en état les infrastructures indispensables à la survie de la population civile. Nous appelons une fois de plus la communauté internationale à contribuer à cet effort.

Nous sommes extrêmement préoccupés par les informations faisant état de violences sporadiques dans le nord-ouest du pays, en violation de l'accord de cessez-le-feu conclu en mars. Toutes les parties doivent faire preuve d'un maximum de retenue et respecter l'accord pour garantir la protection des civils, des infrastructures civiles et la fourniture durable de l'aide humanitaire. En outre, la lutte contre le terrorisme et les autres activités militaires doivent respecter le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaire, et nous rappelons à toutes les parties, comme cela a été dit à maintes reprises, qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit.

La détérioration socioéconomique de la Syrie persiste et est aggravée par la pandémie mondiale. L'insécurité alimentaire est une menace constante, et les produits de première nécessité restent hors de portée. Nous sommes particulièrement inquiets pour les millions de Syriens qui résident dans divers camps et autres établissements informels qui n'ont pas les moyens de mettre en œuvre les mesures de protection nécessaires contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Nous nous associons à l'appel en faveur de la levée de toutes les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie, afin d'aider le pays à répondre à ses besoins humanitaires urgents,

en particulier à l'approche de l'hiver, et de lui permettre de lutter efficacement contre la pandémie et d'en sortir.

Nous réaffirmons notre appui sans faille au mécanisme transfrontières, qui reste une bouée de sauvetage pour des millions de Syriens. En conséquence, il est impératif que l'aide transfrontières et qui traverse les lignes de front soit renforcée pour répondre aux vastes besoins humanitaires, conformément aux principes humanitaires.

La seule issue au conflit syrien est un processus politique qui place le peuple syrien au premier plan et qui fasse preuve de respect pour la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale du pays, par le retrait de toutes les forces étrangères non autorisées et la prise en compte des vues de tous les Syriens.

Après avoir subi les effets d'une décennie de guerre, le peuple syrien mérite la paix et la stabilité. La communauté internationale doit apporter tout l'appui nécessaire à la réalisation de cet objectif.

Avant de terminer, nous souhaitons exprimer nos condoléances à la République arabe syrienne à la suite du décès du Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères Walid Al-Muallem. Par ailleurs, nous félicitons S. E. M. Bashar Ja'afari pour sa nomination au poste de Vice-Ministre des affaires étrangères.

Annexe 14

Déclaration de M. Jerry Matjila, Représentant permanent de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe, Khawla Matar, ainsi que le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, Ramesh Rajasingham, de leurs exposés sur les situations politique et humanitaire en Syrie. L'Afrique du Sud souhaite également la bienvenue à la séance d'aujourd'hui à ses collègues les Représentants permanents de la République islamique d'Iran, de la République arabe syrienne et de la Turquie.

J'aborderai trois éléments dans ma déclaration d'aujourd'hui, à savoir la situation politique, les conditions de sécurité et la situation humanitaire en Syrie.

Premièrement, en ce qui concerne la situation politique, l'Afrique du Sud accueille avec satisfaction les accords récemment conclus par les Coprésidents de la Commission constitutionnelle concernant le programme et le calendrier des prochaines réunions. Les progrès accomplis s'agissant de convenir d'un programme axé sur les principes nationaux durant le quatrième cycle de pourparlers, qui débutera le 30 novembre, et sur les questions constitutionnelles durant le cinquième cycle de négociations, sont louables. Nous espérons que cet esprit de coopération persistera tout au long de ces délibérations importantes. L'Afrique du Sud appelle les parties à s'appuyer sur cette dynamique et à collaborer dans un esprit constructif pour faire avancer le processus politique. Pour obtenir des progrès réels et tangibles dans le cadre de la Commission constitutionnelle, mais aussi en vue d'une cessation des hostilités, il faut que cessent toutes les ingérences étrangères, notamment en termes d'appui fourni aux groupes armés. La souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être respectées.

Le deuxième élément que je voudrais aborder est la situation en matière de sécurité en Syrie. Je tiens en premier lieu à exprimer ma profonde préoccupation face à la persistance de la violence, notamment la multiplication des violations du cessez-le-feu et l'intensification des hostilités dans le nord-ouest du pays. Cette violence a tué et blessé de nombreux de civils, y compris des travailleurs humanitaires. Les informations indiquant que huit civils, dont deux travailleurs humanitaires, ont été tués le 4 novembre dans le sud d'Edleb à la suite de frappes aériennes sont véritablement alarmantes. Je saisis cette occasion pour saluer le dévouement et la force dont font preuve tous les travailleurs humanitaires, qui continuent de fournir des services essentiels en dépit de ces nombreux problèmes.

L'utilisation d'engins explosifs improvisés, de mines et d'engins non explosés, à laquelle s'ajoutent les rapports signalant une intensification des frappes aériennes et des bombardements contribuent à l'augmentation du nombre de civils tués et blessés. Quand dira-t-on que cela suffit ?

L'Afrique du Sud demande instamment aux parties d'adhérer pleinement à l'accord de cessez-le-feu d'Edleb et de s'abstenir de tout acte qui pourrait aviver davantage les tensions. À cet égard, l'Afrique du Sud appuie pleinement l'appel de l'Envoyé spécial Pedersen à un cessez-le-feu national complet et immédiat, conformément à l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la pandémie. À cet égard, nous nous félicitions de la coopération entre la Russie et la Turquie, qui permet de maintenir un calme relatif dans le nord-est.

Le troisième et dernier élément que je voudrais évoquer concerne la situation humanitaire en Syrie. Les graves difficultés économiques, exacerbées par la poursuite des hostilités, la propagation de plus en plus importante de la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'arrivée des dures conditions hivernales forment un ensemble inédit

de circonstances qui contribuent aux problèmes humanitaires en Syrie. Il est très préoccupant que le nombre de cas de COVID-19 ait plus que doublé au cours du mois écoulé.

L'Afrique du Sud réaffirme que toutes les personnes qui ont besoin d'une aide humanitaire devraient en bénéficier, indépendamment de qui elles sont et de l'endroit où elles se trouvent. Par ailleurs, comme nous l'avons entendu aujourd'hui et dans des exposés précédents, des millions de Syriens sont dans le besoin. À cet égard, l'acheminement sûr, sans entrave et impartial de l'aide humanitaire, conformément au droit international humanitaire, est plus important que jamais. Cela suppose notamment d'acheminer l'aide par tous les moyens disponibles, notamment à travers les frontières et les lignes de front. Nous appelons le Gouvernement syrien à continuer de renforcer sa coopération avec l'ONU et ses partenaires afin d'améliorer et d'intensifier l'acheminement de convois humanitaires à travers les lignes de front, en particulier dans les zones où l'aide transfrontières est limitée. Sans cette aide cruciale, le peuple syrien continuera d'être exposé à une insécurité alimentaire grandissante et aux effets à long terme de la malnutrition, en particulier avec l'arrivée des conditions hivernales rigoureuses.

L'Afrique du Sud demande une fois de plus au Secrétaire général et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires de consigner dans leurs rapports au Conseil les effets et les conséquences des sanctions unilatérales directes et indirectes sur la situation humanitaire en Syrie. De nombreux membres du Conseil ont déjà souligné que ce sont les civils syriens qui sont le plus lourdement touchés par la situation humanitaire. Il ne faut certainement pas que les mesures économiques unilatérales viennent alourdir leur fardeau.

Un aspect important en ce qui concerne les progrès du processus politique est la nécessité d'adopter des mesures de confiance, notamment en libérant les civils, en particulier les femmes, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées, qui se trouvent en détention. Ces mesures pourraient concourir à bâtir la confiance et à accepter les compromis qui sont nécessaires dans le cadre de tout processus de négociation.

Comme nous l'avons déjà souligné à maintes reprises, la situation en Syrie ne peut être réglée que par le dialogue et la négociation, en appliquant pleinement la résolution 2254 (2015).

Je saisis cette occasion pour me féliciter de la présentation d'exposés conjoints sur la situation politique et humanitaire en Syrie. L'examen simultané de ces deux aspects importants du conflit syrien donne un aperçu d'ensemble de la situation sur le terrain en Syrie et permet aux membres du Conseil de pouvoir envisager et discuter d'options globales afin d'avancer dans la voie d'une Syrie pacifique, stable et prospère.

Annexe 15

Déclaration de M. Tarek Ladeb, Représentant permanent de la Tunisie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe]

Je remercie de leurs exposés Ramesh Rajasingham, Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires et Coordonnateur adjoint des secours d'urgence, et Khawla Matar, Envoyée spéciale adjointe du Secrétaire général pour la Syrie.

Depuis que le Conseil s'est réuni le mois dernier (voir S/2020/1049), rien n'indique clairement qu'une percée a été réalisée dans le processus politique visant à mettre un terme à la crise syrienne ou que la situation humanitaire des Syriens s'est améliorée, comme viennent de le confirmer les exposés de M. Rajasingham et de Mme Matar.

À cet égard, la Tunisie réaffirme sa position, selon laquelle il n'y a pas d'option viable autre qu'un règlement politique en vue d'éliminer les causes profondes de la crise et de mettre un terme à la souffrance humaine des Syriens, sur la base de la résolution 2254 (2015), pour préserver l'unité, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Syrie, mettre fin aux interventions étrangères, expulser les groupes terroristes et rétablir la paix et la stabilité en Syrie et dans la région.

Nous gardons l'espoir que les parties syriennes feront passer les intérêts du peuple syrien au premier plan et sauront faire preuve de souplesse, trouver un terrain d'entente et collaborer de manière constructive, sans conditions préalables, afin d'adopter dans les plus brefs délais le programme et le calendrier de la quatrième réunion de la Commission constitutionnelle, en veillant à ce que ses pourparlers continuent.

Nous soulignons également qu'il importe que les travaux de la Commission s'accompagnent de mesures de confiance pour consolider le processus politique élargi, qui doit mener à l'organisation d'élections libres et régulières sous les auspices de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015), répondant ainsi aux aspirations légitimes de tous les Syriens.

Les conditions de vie des Syriens sont extrêmement préoccupantes, dans le contexte de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et compte tenu de l'incapacité du système de santé syrien à la combattre, de la détérioration des conditions de sécurité alimentaire et hydrique en raison de la fragilité de la situation économique et sécuritaire, et des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Il sera nécessaire de remédier à la vulnérabilité, à la fragilité et aux facteurs d'instabilité afin de combler les lacunes existantes et d'éviter que les scénarios de crise humanitaire n'empirent. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de mettre l'accent sur les points suivants.

Premièrement, il est urgent de garantir un cessez-le-feu durable dans toute la Syrie. Même si les conditions générales de sécurité en Syrie se sont améliorées au cours des derniers mois, le calme qui règne reste ponctué de tensions et de violences. Il existe donc un risque que le conflit et les affrontements à grande échelle reprennent et remettent en question les accords conclus à ce jour.

Nous appelons une fois de plus toutes les parties à faire preuve de retenue, à respecter les dispositions du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme et à promouvoir une désescalade, en veillant à ce que les civils, les installations civiles et les travailleurs médicaux et humanitaires soient protégés.

Nous soulignons également la nécessité de lutter collectivement contre le terrorisme, de manière coordonnée et conformément au droit international, pour vaincre les organisations terroristes figurant sur les listes du Conseil de sécurité. Ces organisations continuent de poser une grave menace pour la Syrie et l'ensemble de la région, en dépit des succès rencontrés s'agissant de neutraliser leurs dirigeants.

Deuxièmement, il faut accroître l'accès humanitaire. Nous appuyons les efforts que déploie le Secrétaire général adjoint, M. Lowcock, à la tête du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, pour coordonner les secours humanitaires en Syrie. Nous redisons qu'il est nécessaire de fournir une assistance de base et d'en élargir sa portée, d'améliorer le degré de préparation et d'intensifier les efforts de prévention à l'approche de l'hiver afin de répondre aux besoins humanitaires et médicaux croissants et de lutter efficacement contre la pandémie, en utilisant les divers moyens disponibles, notamment l'acheminement de l'aide à travers les lignes de conflit et les frontières.

Nous réaffirmons la nécessité pour toutes les parties de coopérer afin de faciliter un accès humanitaire sûr, durable et sans entrave, conformément au droit international humanitaire et au droit international. Nous appelons toutes les parties à faciliter les efforts que font les organisations chargées des secours humanitaires, y compris le Croissant-Rouge arabe syrien, pour franchir les lignes de conflit, dans le respect de la souveraineté de la Syrie et d'une manière qui, au final, garantisse le rétablissement de l'unité de ce pays et de sa souveraineté sur toutes ses terres.

Troisièmement, il faut améliorer les aspect de la vie des Syriens tels que l'accès à la nourriture, aux soins de santé et à l'éducation d'une manière plus durable : cela passe par le renforcement des efforts de relèvement rapide et de la résilience en maintenant l'infrastructure des services de base et en fournissant des moyens de subsistance décents aux groupes les plus touchés et les plus vulnérables.

Les opérations des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées en Syrie dans les domaines de la maintenance des hôpitaux, des écoles, des routes, de l'approvisionnement en eau, de l'électricité et de l'assainissement sont d'une importance critique. Cela permettra de répondre à la crise humanitaire d'une manière plus efficace et plus complète, de garantir le meilleur intérêt des groupes vulnérables et d'assurer la protection des générations futures.

Annexe 16

Déclaration de M. James Roscoe, Représentant permanent adjoint par intérim du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe Matar et le Coordonnateur adjoint des secours d'urgence Rajasingham de leurs exposés et des efforts qu'ils déploient sans relâche pour résoudre le conflit et aider les Syriens dans le besoin.

Hélas, comme nous l'avons entendu aujourd'hui, tant le processus de paix que la situation dans l'ensemble du pays restent précaires. Nous nous félicitons de l'annonce de la planification officielle des quatrième et cinquième séries de pourparlers de la Commission constitutionnelle. Toutefois, cela fait maintenant plus d'un an que le Conseil de sécurité s'est déclaré résolu à engager un processus politique destiné à mettre fin au conflit, et nous restons préoccupés par l'absence de progrès notables réalisés par la Commission. Si les pourparlers visant à résoudre un conflit de près de 10 ans risquent d'être difficiles et potentiellement longs, rien ne justifie l'obstructionnisme du régime, qui a arbitrairement empêché les parties prenantes de débattre des questions de fond.

La résolution 2254 (2015) était explicite sur l'ordre des étapes à suivre en vue d'une transition politique conduite et prise en main par les Syriens, afin de mettre fin au conflit et de permettre au peuple syrien de décider de l'avenir de son pays. Ce n'est qu'une fois qu'un accord aura été conclu sur une nouvelle constitution que des élections libres et régulières pourront avoir lieu, dans le cadre du processus politique envisagé dans la résolution 2254 (2015). Des élections qui ne répondent pas à ces exigences, qui ne sont pas organisées conformément à la nouvelle constitution et qui ne sont pas conduites sous la supervision de l'ONU selon les normes internationales les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité, avec la participation de tous les Syriens, y compris la diaspora, ne feraient que délégitimer et subvertir le processus politique convenu par le Conseil et l'ensemble de la communauté internationale. Il est certain qu'un gouvernement syrien, confiant en ses perspectives d'élections libres et régulières, ne voudrait pas que des élections se déroulent dans de telles conditions.

Le Royaume-Uni demande également que des progrès notables soient accomplis sur les autres dispositions de la résolution 2254 (2015). Des mesures de confiance sont indispensables à la viabilité du processus politique. Les progrès concernant la libération de ces personnes détenues arbitrairement doivent être rapidement réalisés, mais au lieu de cela, ils demeurent au point mort.

Nous soulignons une fois de plus les violations constantes et choquantes des droits de l'homme en Syrie, notamment le traitement des prisonniers par toutes les parties, tel qu'il est décrit dans le rapport de septembre de la Commission d'enquête (A/HRC/45/31). Les récits de détenus frappés avec des bâtons et des câbles par le régime et que l'on a fait entrer de force dans un pneu sont particulièrement poignants.

La situation humanitaire dans tout le pays reste désastreuse et s'aggrave, comme nous l'avons entendu aujourd'hui. Trois millions cent mille personnes ont besoin d'aide pour passer un hiver rigoureux, et les intempéries ont déjà des répercussions. Il y a quelques semaines seulement, 10 sites de personnes déplacées dans le nord-ouest de la Syrie ont subi des inondations, qui ont détruit 345 tentes, touchant 1 733 personnes. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, lorsque ces catastrophes se produisent, tout disparaît – les biens comme la vie des personnes.

Neuf millions trois cent mille personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, et 2,2 millions en danger. Comme l'a dit Ramesh Rajasingham, cela

représente 1,4 million de personnes de plus qu'il y a un an et plus qu'à tout autre moment de la crise. Les rapports faisant état de files d'attente de trois heures pour le pain sont extrêmement préoccupants. La consommation de pain dépasse la production d'environ 1 million de tonnes. Il y a quelque 25 000 cas confirmés de maladie à coronavirus (COVID-19) dans tout le pays. Ce nombre a doublé depuis la dernière réunion du Conseil sur ce point de l'ordre du jour en octobre (voir S/2020/1049). Étant donné que 92 % des cas ne sont pas traçables, le nombre réel de cas est sans doute beaucoup plus élevé.

Pour répondre à tous ces besoins pressants, il est essentiel que l'ONU et les autres acteurs humanitaires puissent accéder au pays sans entrave. L'octroi des autorisations d'accès en temps utile est essentiel, et nous réaffirmons l'importance d'une réponse humanitaire globale.

L'accès transfrontières, qui a été inutilement coupé par d'autres membres du Conseil de sécurité au début de cette année, reste de première importance pour les Syriens confrontés à un hiver rigoureux. Nous devons envisager la question du retour des réfugiés dans le contexte de ces conditions désastreuses persistantes – une crise alimentaire, une crise sanitaire, une crise humanitaire en termes d'accès et le mépris total du régime pour les droits des détenus. Si la nécessité de créer les conditions propices au retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés demeure, il est clair que ces conditions ne sont pas près d'être réunies.

Tout cela illustre bien la mascarade de la récente conférence sur les réfugiés organisée à Damas par la Russie, mue par le désir de promouvoir la normalisation du régime syrien au détriment des intérêts des réfugiés et du peuple syriens.

La question du retour des réfugiés est une priorité absolue, mais elle doit être débattue dans un lieu neutre sous les auspices de l'ONU. Comme l'indique clairement la résolution 2254 (2015), le processus doit tenir compte des intérêts des pays qui accueillent des réfugiés, ainsi que des vues et des intérêts des réfugiés et des déplacés.

En effet, s'ils voulaient vraiment faciliter les retours, le régime et la Russie feraient de véritables efforts pour améliorer la situation en Syrie qui rend ces retours irréalistes pour le moment. En parallèle, s'ils voulaient réellement résoudre la crise à l'origine de cette situation, ils auraient participé aux discussions de Genève tenues l'année dernière de manière plus constructive et plus productive.

Annexe 17

Déclaration de M^me^ Trina Saha, Coordonnatrice politique à la Mission permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens à remercier l'Envoyée spéciale adjointe et le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires de leurs exposés.

Le régime d'Al-Assad et ses alliés, y compris des membres permanents du Conseil de sécurité, préféreraient beaucoup que le monde fasse fi de leurs exposés, prétende que la résolution 2254 (2015) est obsolète et croie d'une manière ou d'une autre que les conditions politiques et humanitaires en Syrie se stabilisent et que le conflit est terminé. Malheureusement, la réalité ne peut être cachée et ne doit pas être passée sous silence.

Une paix durable ne sera possible que lorsque le régime d'Al-Assad et ses soutiens, dont la Russie, la Chine et l'Iran, accepteront un règlement politique du conflit sous l'égide de l'ONU, conformément à la résolution 2254 (2015) – lorsque les bombardements du régime d'Assad et les avions de guerre russes ne détruiront plus les communautés, les familles et l'avenir de la Syrie ; lorsque l'appui iranien aux forces terroristes en Syrie cessera ; et lorsque l'obstruction chinoise et russe au Conseil de sécurité prendra fin une bonne fois pour toutes, et que l'aide humanitaire pourra parvenir jusqu'au dernier des 11 millions de femmes, d'enfants et d'hommes syriens dans le besoin.

L'absurde conférence sur les réfugiés organisée ce mois-ci à Damas est un excellent exemple de la façon dont la Russie et le régime d'Al-Assad poursuivent leurs tentatives de perpétuer des récits mensongers sur la situation en Syrie. Les tentatives de la Russie et du régime syrien visant à convaincre la communauté internationale, notamment les pays qui ont fait preuve de générosité et ont accueilli un grand nombre de réfugiés syriens, que la Syrie est prête pour un retour de réfugiés en grand nombre et que le régime souhaite sincèrement leur retour, ont abouti à des échecs retentissants et répétés.

Plutôt que de mettre fin à leur campagne militaire immorale, d'adopter des réformes politiques et de favoriser un processus politique visant à instaurer des conditions propices au retour des réfugiés dans la sécurité, dans la dignité, de leur plein gré et en pleine connaissance de cause, la Russie et le régime utilisent les réfugiés comme un outil de relations publiques. Comme si cela ne suffisait pas, la Russie a l'audace de demander à la communauté internationale de fournir au régime d'Al-Assad des fonds pour la reconstruction, après que ce chef tyrannique ait plongé le pays dans une guerre civile et continue de tuer son propre peuple.

Les États-Unis ne s'opposent pas à l'idée, en principe, d'une conférence consacrée aux réfugiés syriens pour faire le point sur les mesures qui s'imposent pour que les 6,6 millions de réfugiés syriens puissent rentrer chez eux en toute sécurité, pour ceux qui le souhaitent. Toutefois, une conférence légitime sur le retour des réfugiés ne peut être couronnée de succès que si elle se fait en concertation avec l'Organisation des Nations Unies, les États-Unis et d'autres pays concernés, si elle est organisée par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et si elle se tient dans un endroit neutre, et non à Damas.

Une telle conférence confirmerait certainement qu'il ne faut pas faire pression sur les Syriens pour qu'ils retournent dans leur pays tant que les conditions de sécurité ne sont pas réunies et que ceux qui vivent en dehors de la Syrie doivent pouvoir participer à des élections libres et régulières. Tant que le régime d'Al-Assad

ne tiendra pas effectivement compte de chaque aspect de la résolution 2254 (2015) ou y portera atteinte, les Syriens ne pourront pas rentrer chez eux en toute sécurité.

Les États-Unis se félicitent des plans de l'Envoyé spécial en vue de la tenue de la quatrième session de la Commission constitutionnelle dans le courant du mois. Cette dernière session est attendue depuis longtemps, et nous demandons instamment aux membres de la Commission, en particulier aux Coprésidents qui représentent le régime syrien et l'opposition syrienne, de faire des progrès immédiats et substantiels. En outre, nous encourageons l'Envoyé spécial Pedersen à prendre toutes les mesures qu'il juge nécessaires pour faciliter les efforts des parties, conformément aux paramètres et aux principes des Nations Unies, et à signaler au Conseil les participants qui continuent d'entraver les progrès.

Au-delà des travaux de la Commission constitutionnelle, nous demandons à l'ONU de favoriser, et aux parties d'adopter, des mesures de renforcement de la confiance. Ces mesures doivent prévoir la libération unilatérale des personnes détenues arbitrairement, comme le demande la résolution 2254 (2015), et la communication d'informations sur le lieu où se trouvent plus de 100 000 Syriens toujours portés disparus, notamment des femmes et des enfants.

En ce qui concerne la situation humanitaire, il est déplorable que les travailleurs humanitaires continuent de faire l'objet de menaces alors qu'ils s'efforcent de fournir une aide vitale au peuple syrien. Nous présentons nos condoléances aux familles des deux travailleurs humanitaires qui ont été tués dans le nord-ouest de la Syrie ce mois-ci alors qu'ils se rendaient à leur travail dans un espace adapté aux enfants géré par l'UNICEF. Les opérations humanitaires des Nations Unies, notamment les opérations transfrontières, demeurent essentielles pour les plus de 11 millions de Syriens. Le fait que trois points de passage ne sont plus utilisés dans le cadre des opérations transfrontières ces 10 derniers mois n'a fait qu'aggraver les souffrances et la vulnérabilité du peuple syrien, et l'on signale de plus en plus de pénuries dans les hôpitaux et les installations médicales ainsi que des retards dans la livraison de l'aide alimentaire.

Nous appelons l'attention du Conseil de sécurité sur le projet de résolution sur la situation des droits humains en République arabe syrienne, qui a été adopté à une écrasante majorité à la Troisième Commission la semaine dernière (A/C.3/75/L.33). Le projet de résolution, qui a été coparrainé par les États-Unis, souligne le refus scandaleux du régime de l'apport d' une aide humanitaire et demande instamment au Conseil d'autoriser à nouveau l'accès par les points de passage qui ont été fermés ou d'en ouvrir de nouveaux afin que l'aide arrive en Syrie par les voies les plus directes.

Nous suivons de près la récente flambée de violence dans le nord-ouest de la Syrie. Le régime d'Al-Assad, la Russie et l'Iran doivent faire en sorte que le cessez-le-feu national que le Secrétaire général et l'Envoyé spécial ont réclamé tout au long de cette année devienne une réalité, et qu'aucune offensive militaire ne reprenne où que ce soit en Syrie.

L'hiver approchant, nous exhortons tous les membres du Conseil et tous les États Membres de l'ONU à appuyer les efforts visant à intensifier rapidement la fourniture de l'aide pour répondre aux besoins croissants des 4,2 millions de Syriens à Edleb. L'année dernière, le monde a été à juste titre horrifié par les informations faisant état d'enfants morts de froid. Nous ne devons pas permettre que cela se reproduise. En plus de ces besoins, le peuple syrien est également confronté à un nouvel hiver qui sera long, auquel est venue s'ajouter la maladie à coronavirus (COVID-19). Nous sommes de plus en plus préoccupés par les informations faisant état d'une saturation des lits d'hôpitaux réservés aux patients atteints de la COVID-19 dans les unités de soins intensifs dans le nord-ouest de la Syrie, ce qui met à rude épreuve le système

de santé déjà fragile de la région. Selon les chiffres officiels, les cas ont augmenté de 250 % depuis septembre. Malheureusement, nous savons que les chiffres officiels ne représentent que la partie émergée de l'iceberg de la crise de la COVID-19 en Syrie. Les taux d'infection réels sont bien plus élevés que ceux qui ont été rapportés. Or, la capacité limitée de dépistage et de traçage fait qu'il est impossible de connaître l'étendue réelle de la propagation du virus. Le peuple syrien est confronté au même risque d'infection à la COVID-19 que nous tous. Toutefois, du fait des pénuries de fournitures médicales et de l'absence de tests de dépistage, le virus risque de se propager de manière incontrôlée et de faire des ravages au sein de populations déjà vulnérables.

Chaque mois, le Conseil de sécurité se réunit pour parler de la crise en Syrie, et chaque mois, les exposés présentés font état d'une aggravation des souffrances humaines. Les États-Unis appellent une fois de plus les partisans et les complices du régime d'Al-Assad à changer de cap et à s'associer à nous pour appeler avec insistance à la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015). C'est la seule voie possible vers la paix et la sécurité en Syrie et vers un avenir plus prometteur pour le peuple syrien.

Annexe 18

Déclaration de M. Dang Dinh Quy, Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyée spéciale adjointe, Khawla Matar, et le Sous-Secrétaire général par intérim, Ramesh Rajasingham, de leurs exposés instructifs sur la situation en République arabe syrienne. Je souhaite la bienvenue à la réunion d'aujourd'hui aux représentants de la Syrie, de la Turquie et de l'Iran.

Avant tout, sur le plan politique, ma délégation se félicite de l'accord conclu par les parties concernées sur l'ordre du jour et le calendrier des prochaines réunions dans le cadre de la Commission constitutionnelle. Nous encourageons les membres de la Commission à participer activement à un dialogue constructif. Comme d'autres délégations, nous espérons vivement que ces sessions à venir seront productives afin de faciliter le processus politique en Syrie dans son ensemble.

La seule façon d'instaurer une paix et une stabilité durables passe par un processus politique dirigé et pris en main par les Syriens, et mené sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la résolution 2254 (2015) et dans le plein respect du droit international et de la Charte des Nations Unies, notamment le plein respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Syrie et la non-ingérence dans ses affaires intérieures.

Le Viet Nam salue les efforts déployés par l'équipe de l'Envoyé spécial pour rapprocher les parties. Nous nous félicitons également des réunions actuelles entre l'Envoyé spécial et des interlocuteurs internationaux et régionaux pour promouvoir une solution politique en Syrie. Nous continuons d'appuyer pleinement le rôle de facilitateur que joue l'ONU, ainsi que toutes les initiatives diplomatiques réalistes à cet égard.

Alors que nous recherchons une solution politique viable, il est regrettable que la situation humanitaire et de sécurité sur le terrain demeure une source de profonde préoccupation, qui entraîne des souffrances pour des millions de Syriens.

Nous sommes préoccupés par le fait que l'instabilité continue de susciter des inquiétudes en matière de protection dans certaines régions de la Syrie, notamment le nord-ouest, même si l'accord de cessez-le-feu est généralement respecté. La récente recrudescence des activités terroristes dans diverses régions de la Syrie est très inquiétante. Ma délégation condamne les attaques ciblées contre les civils, les travailleurs humanitaires et les biens civils. Nous demandons instamment à toutes les parties de faire preuve de retenue, de s'abstenir de toute escalade et de poursuivre les efforts de lutte contre le terrorisme, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, notamment le droit international humanitaire.

Comme le signale le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la nette détérioration de la situation du fait de la maladie à coronavirus (COVID-19) et l'impact du ralentissement socioéconomique rendent la situation humanitaire en Syrie extrêmement précaire. Nous constatons que, selon le Bureau, la région qui compte le plus grand nombre de cas de COVID-19 a également le taux d'infection le plus élevé parmi le personnel de santé. Les conditions deviendront de plus en plus critiques dans les mois à venir sans préparation adéquate pour l'hiver.

Nous exhortons toutes les parties en Syrie à créer les conditions les plus favorables possibles afin de garantir un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave et d'assurer le bon déroulement des opérations humanitaires dans toutes les régions de la Syrie. Nous appelons de nouveau la communauté internationale à poursuivre son soutien pendant cette période difficile, en mettant particulièrement l'accent sur

la lutte contre la COVID-19 et ses conséquences grâce à une assistance adéquate en termes d'équipement, de capacité et de sécurité du personnel de santé.

La sécurité alimentaire et le soutien à la préparation pour l'hiver sont une nécessité immédiate. Plus de 2 millions de personnes n'ont pas d'abri adéquat et des millions de personnes vulnérables vivent dans des camps de déplacés à l'intérieur du pays. L'insécurité alimentaire qui touche plus de la moitié de la population et les pénuries croissantes de carburant et d'autres produits de base, sont loin d'être résolues.

Au vu des répercussions de la COVID-19, il est primordial de s'assurer que les sanctions ne compromettent pas la capacité du peuple syrien à faire face à la pandémie.

Enfin, nous voudrions saisir cette occasion pour rendre hommage aux travailleurs humanitaires et sanitaires sur le terrain, qui risquent leur vie pour que l'aide humanitaire parvienne aux personnes dans le besoin.

Annexe 19

Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies

Après presque 10 ans de conflit, le peuple syrien continue de souffrir de l'agression, de l'occupation étrangère et du terrorisme. Du fait de l'occupation illégale, des sanctions inhumaines et de la politisation du retour des réfugiés et des déplacés, ainsi que des obstacles entravant le soutien international à la reconstruction de la Syrie, certains pays sont responsables de la prolongation du conflit, tandis qu'ils tentent d'imposer leur propre volonté au peuple syrien. Ces tentatives sont illégales, immorales et vouées à l'échec.

La crise syrienne ne peut être réglée que par des moyens politiques, et le droit de décider de l'avenir de la Syrie revient exclusivement aux Syriens. La communauté internationale doit également se mobiliser pour les aider à réaliser ce droit. Cela signifie que la souveraineté, l'indépendance politique, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées par tous. Toutes visées séparatistes et velléités d'autonomie illégitimes doivent être rejetées, et toutes les forces étrangères dont la présence n'est pas autorisée par le Gouvernement syrien doivent quitter la Syrie.

Dans ce contexte, le retrait complet, immédiat et inconditionnel des forces américaines de Syrie est essentiel. Au lieu de lutter contre le terrorisme, ces forces continuent à soutenir des groupes terroristes désignés par l'ONU, tels que le Front el-Nosra – Hay'at Tahrir el-Cham –, ainsi qu'à piller le pétrole et les richesses du peuple syrien.

Le combat contre les terroristes en Syrie doit continuer jusqu'à l'élimination totale de la menace que ces derniers représentent. Il va de soi que cela doit être fait en prenant le plus grand soin à ne pas mettre en danger la vie des civils. Les groupes terroristes ne doivent pas être autorisés à continuer à prendre en otage un grand nombre de civils ou à transformer des lieux comme Edleb en un refuge pour leurs membres.

Nous condamnons fermement la poursuite des actes d'agression d'Israël contre la souveraineté de la Syrie. L'occupation du Golan syrien par Israël est illégale, et la reconnaissance par les États-Unis de son annexion à Israël est nulle et non avenue. La récente visite provocatrice du Secrétaire d'État des États-Unis dans le Golan syrien visait à légitimer cette annexion. Le Golan fait et continuera de faire partie intégrante du territoire syrien.

Soulignant l'importance d'un processus politique dirigé et contrôlé par les Syriens et facilité par l'ONU, nous continuons à soutenir les efforts déployés par l'ONU et l'Envoyé spécial du Secrétaire général Pedersen en faveur d'un règlement politique de la crise syrienne. L'Iran ne ménagera aucun effort en ce sens.

Dans ce contexte, des consultations utiles, notamment sur les travaux de la Commission constitutionnelle, ont eu lieu lors de la récente visite de M. Pedersen à Téhéran, où il a rencontré notre ministre des affaires étrangères et d'autres responsables de haut rang.

Nous soutenons la Commission constitutionnelle, qui doit fonctionner sans aucune ingérence ou pression extérieure ou la fixation d'une date butoir artificielle pour la conclusion de ses travaux, et nous espérons que les véritables intérêts du peuple syrien prévaudront sur tous les autres.

Parallèlement au processus politique, les efforts internationaux doivent se poursuivre pour faciliter la reconstruction de la Syrie et le retour librement consenti et en toute sécurité des réfugiés et des déplacés dans leur lieu de résidence en Syrie.

Nous nous félicitons d'un important effort mené en la matière : la conférence internationale sur le retour des réfugiés syriens qui s'est tenue les 11 et 12 novembre à Damas et qui, malheureusement, a été boycottée par certains pays qui politisent presque toutes les questions liées à la fin du conflit, au retour des réfugiés et à la reconstruction de la Syrie. Les intérêts de millions de réfugiés syriens ne doivent pas être pris en otage par certaines puissances à des fins politiques.

Alors que le peuple syrien est confronté aux défis du conflit et de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le fait de ne pas aider au retour des réfugiés ne fera qu'accroître et prolonger leurs souffrances, déjà exacerbées par l'imposition de sanctions unilatérales inhumaines par les États-Unis. La communauté internationale ne doit pas abandonner le peuple syrien à son sort tandis qu'il essaie de surmonter les menaces que représentent le terrorisme et l'occupation étrangère, ainsi que le terrorisme économique résultant de ces sanctions illégales.

Annexe 20

Déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : arabe et anglais]

Ma délégation vous exprime de nouveau, Madame la Présidente, ses remerciements et sa reconnaissance pour votre direction réussie des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie le Secrétariat et les Représentants permanents et membres des délégations qui ont présenté leurs condoléances à la suite du décès de Walid Al-Muallem, Vice-Premier Ministre et Ministre syrien des affaires étrangères et des expatriés. Je remercie également mes chers collègues qui m'ont chaleureusement félicité pour ma nomination en tant que Vice-Ministre des affaires étrangères et des expatriés.

Depuis la dernière réunion sur la situation politique et humanitaire dans mon pays, qui s'est tenue le 27 octobre (voir S/2020/1049), nous avons été témoins d'un certain nombre d'avancées majeures. En parallèle, nous avons également assisté, de la part de l'Administration américaine en particulier et d'autres gouvernements hostiles en général, à davantage de violations du droit international, des buts et principes de l'ONU et des résolutions pertinentes du Conseil. C'est ce que ma déclaration d'aujourd'hui tentera d'éclaircir.

La conférence internationale sur le retour des déplacés et des réfugiés syriens, qui s'est tenue à Damas les 11 et 12 novembre, a marqué une étape très importante dans le cadre des efforts déployés par l'État syrien et ses alliés pour assurer le retour librement consenti, en toute sécurité et dans la dignité des déplacés et des réfugiés dans leurs régions d'origine et leurs lieux de résidence. Il s'agissait également d'une étape vers la création d'un environnement propice à cette fin, grâce à la coopération avec des pays amis et des partenaires humanitaires pour reconstruire ce que le terrorisme a détruit et réhabiliter les quartiers résidentiels et les équipements publics, principalement les écoles, les installations sanitaires, les centrales électriques et les infrastructures socioéconomiques, culturelles et de services. Ce sont là quelques-unes des préoccupations exprimées au Conseil au fil des années, et il a été demandé qu'elles soient prises en compte.

Dans la déclaration finale de la conférence susmentionnée, les participants ont exprimé leur respect ferme de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Dans cette déclaration, ils ont souligné le rejet des mesures coercitives imposées au peuple syrien et ont exigé la fin de l'occupation étrangère et de ses crimes, notamment le pillage des richesses et des ressources de la Syrie, ainsi que la poursuite de la lutte contre le terrorisme et contre les organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EILL) et le Front el-Nosra et les personnes et entités qui leur sont affiliées. Toutes ces questions sont conformes aux positions de l'ONU et aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale relatives à ces questions fondamentales.

Les participants ont également affirmé leur adhésion à une solution politique sous la direction et le contrôle des Syriens et sous les auspices de l'ONU. Ils ont souligné la nécessité pour la Commission constitutionnelle de mener ses travaux de manière consensuelle et constructive, sans ingérence extérieure ni tentative d'imposer des délais artificiels, afin de bénéficier de l'appui le plus large possible du peuple syrien. Ils ont appelé la communauté internationale à lui fournir un soutien approprié pour créer un environnement propice au retour des déplacés et à la reprise

d'une vie normale. Cela est conforme à la résolution 2254 (2015) et au mandat de l'Envoyée spéciale.

Dans ce contexte, ma délégation souhaite remercier la Fédération de Russie et les gouvernements des pays qui ont participé de manière sincère à cette conférence, que ce soit en y assistant personnellement ou par visioconférence. Mais nous voudrions également remercier les gouvernements qui ont boycotté la conférence, car, une fois de plus, ils ont prouvé par leurs actes que ce qu'ils prétendent concernant leurs préoccupations humaines et leur rôle constructif au niveau international est faux. Ces gouvernements ont également prouvé leur volonté de prolonger la crise et de poursuivre les machinations géopolitiques au détriment de la sécurité et de la stabilité de mon pays et du bien-être de son peuple.

Dans ce contexte également, ma délégation regrette que l'ONU, le principal partenaire humanitaire du Gouvernement syrien, ait cédé aux injonctions d'un ancien employé du Département d'État des États-Unis, James Jeffrey, et ait violé son mandat et les exigences de sa coopération avec le Gouvernement de mon pays. Malheureusement, le système des Nations Unies a fini par se contenter de désigner son coordonnateur résident en Syrie pour assister aux réunions en tant qu'observateur plutôt que pour engager un dialogue et des discussions en tant que partenaire actif, appuyant les efforts visant à améliorer la situation humanitaire et à garantir le retour sûr, digne et librement consenti des déplacés et des réfugiés, conformément au droit international.

Il est regrettable qu'à un moment où l'ONU a été contrainte de ne pas envoyer ses représentants à la conférence internationale sur le retour des réfugiés et des déplacés syriens, une délégation de l'ONU, dont faisait partie Mark Cutts, le Coordonnateur régional adjoint des secours humanitaires, ait traversé subrepticement notre frontière avec la Turquie pour se rendre dans la province d'Edleb, dans le nord-ouest de la Syrie, sans le consentement du Gouvernement syrien. M. Cutts était accompagné d'un certain nombre d'hommes prétendument chargés de la sécurité, affiliés à l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham /Front el-Nosra, qui figure sur la liste du Conseil de sécurité en tant qu'antenne syrienne d'Al-Qaida. Est-ce là la manière concrète dont l'ONU joue son rôle en tant que partenaire efficace du Gouvernement syrien dans le domaine humanitaire ?

Ce comportement condamnable constitue une violation de la souveraineté de mon pays et de la coopération existante entre le Gouvernement syrien et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; appuie le terrorisme ; et constitue une violation des résolutions du Conseil relatives à la lutte contre le terrorisme et aux principes de l'action humanitaire énoncés dans la résolution 46/182 de l'Assemblée générale. Nous attendons avec intérêt que le Secrétaire général et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires prennent les mesures qui s'imposent pour que des excuses soient présentées et que les auteurs de ces violations soient tenus pour responsables.

Mon pays condamne avec la plus grande fermeté la visite, le 19 novembre dernier, du Secrétaire d'État des États-Unis, Mike Pompeo, dans les colonies israéliennes du Golan syrien occupé et de la Cisjordanie. Cette visite est l'expression de la volonté de l'actuel Gouvernement des États-Unis d'Amérique d'affirmer, jusqu'aux tout derniers instants de son mandat, son parti pris en faveur d'Israël et sa loyauté absolue envers Israël au détriment des principes du droit international, des dispositions de la Charte, des résolutions pertinentes des organes de l'ONU, notamment la résolution 497 (1981), et de la sécurité et de la stabilité de notre région. Cette visite encourage également les autorités d'occupation israéliennes à poursuivre leurs agressions, dont les dernières en date sont les actes d'agression lancés contre mon pays le 18 novembre et la nuit dernière. Nous assurons le Conseil et Mike Pompeo que cette visite ne modifiera pas

le statut juridique, politique ou géographique du Golan en tant que territoire occupé et partie intégrante de la Syrie, et nous déploierons tous les efforts, en utilisant tous les moyens prévus par le droit international, pour le rétablir.

Par ailleurs, les forces d'occupation des États-Unis et leurs supplétifs, à savoir des milices séparatistes, poursuivent leurs pratiques visant à piller les ressources de l'État syrien. Parallèlement à leur vol manifeste de pétrole et de gaz syriens, dont nous avons fait part au Conseil dans nombre de nos déclarations et lettres officielles, les forces d'occupation des États-Unis ont récemment exhumé des antiquités dans la province de Hassaké, dans le nord-est de la Syrie, les mettant au jour en présence d'archéologues français et israéliens.

Les forces d'occupation des États-Unis ont également fouillé un site archéologique dans la campagne de Malikiyé, dans le district de Qamichli, où elles ont trouvé 12 tombes et monuments historiques datant de l'époque romaine. Ces antiquités syriennes pillées, plurimillénaires et d'une valeur inestimable, sont acheminées clandestinement à travers la Région du Kurdistan et la Turquie en vue de leur transfert vers d'autres destinations. Les crimes décrits sont une extension des crimes que l'EIIL a toujours commis pour financer ses activités terroristes et pour étendre la portée géographique de son prétendu califat. Le commettant a remplacé le préposé, dans un clair échange de rôles.

De plus, les forces d'occupation des États-Unis ont poursuivi leurs efforts visant à accorder une sorte de légitimité aux organisations terroristes, aux milices qui agissent pour leur compte et aux entités artificielles qui leur sont associées. Récemment, une délégation des États-Unis de la prétendue Commission on International Religious Freedom (Commission américaine sur la liberté religieuse internationale,) s'est infiltrée illégalement dans les campagnes de la province syrienne de Deïr el-Zor et de la région de Tabqa, dans la province de Raqqa. La délégation a rencontré des représentants de ces milices et des entités qui leur sont affiliées. En outre, la société américaine Creative Associates International a également conclu des accords avec le prétendu Conseil civil de Deïr el-Zor. Est-ce ainsi que le pays hôte de l'Organisation des Nations Unies défend les dispositions de la Charte et les principes du droit international ?

Comme le Conseil le sait, le régime turc et ses organisations terroristes et mercenaires utilisent systématiquement l'eau potable comme arme contre les civils en coupant l'approvisionnement en eau de la station de pompage d'eau d'Alouk qui alimente en eau environ 1 million de Syriens dans la ville de Hassaké et ses environs. Comme si cela ne suffisait pas, le régime turc et ses supplétifs ont volé des rampes de distribution d'eau appartenant aux puits d'Asfar Najjar, d'Aïn el-Kebrit et de Majra el-Khabour, situés dans la ville de Ras el-Aïn, dans la province de Raqqa, dans le nord de la Syrie. Cela montre que le régime d'Erdoğan commet constamment des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité dans mon pays tout en bénéficiant de l'impunité garantie par ses alliés de l'OTAN.

En outre, des mercenaires du régime turc appartenant aux factions terroristes dites Brigade Sultan Mourad et Brigade Souleiman Chah ont effectué des travaux de fouille et d'exhumation dans plusieurs sites archéologiques à Afrin et dans les environs pour voler des antiquités et les faire entrer clandestinement en Turquie. Le régime turc ne s'est pas contenté de cela ; il a volé de grandes quantités de blé, d'orge et d'autres cultures agricoles et les a fait entrer clandestinement en Turquie, comme il l'avait fait avec le pétrole, les antiquités, les usines, les machines et les biens qu'il avait précédemment pillés, et a brûlé ce qu'il n'a pas pu voler.

Malgré tous ces faits indéniables, certains viennent nous faire la leçon sur la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Je les invite à commencer par la

première phrase de la résolution, qui réaffirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. Le Conseil de sécurité est-il prêt à démontrer sa volonté de la mettre en œuvre ? Les autres parties prenantes coopéreront-elles avec le Secrétaire général et son envoyé spécial pour honorer cet engagement ? Qu'en est-il de l'application de la résolution 2253 (2015), qui a été adoptée juste un jour avant l'adoption de la résolution 2254 (2015) ?

La résolution 2254 (2015) contient plus de 2 650 mots. Elle doit être intégralement respectée, au lieu d'être mise en oeuvre de manière sélective en appliquant un paragraphe mais en ignorant l'autre. Soit on respecte la résolution dans son intégralité, soit on la considère inapplicable. S'agissant de cette résolution, chacun doit mettre ses préférences et ses prédilections de côté. Nous devons commencer par le premier paragraphe de la résolution, qui réaffirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne. C'est ainsi que commence la résolution 2254 (2015).

La quatrième série de réunions de la Commission constitutionnelle aura lieu prochainement. Ici, ma délégation réaffirme que le processus politique facilité par l'ONU est dirigé et pris en main par les Syriens. Nous soulignons que le succès des travaux de la Commission exige le respect des règles de fonctionnement convenues et le rejet de toute ingérence extérieure dans ses travaux et de toute tentative de la part de certains gouvernements d'imposer des calendriers artificiels. La Commission constitutionnelle est son propre maître, et seul le peuple syrien a le droit exclusif de décider de son propre avenir.

Deuxième déclaration de M. Bashar Ja'afari, Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je prie le Conseil de m'excuser de demander à nouveau la parole. Je n'ai pas l'habitude de commenter les propos de mon collègue, le représentant de la Turquie, mais le moins que l'on puisse dire, c'est que sa déclaration d'aujourd'hui induit en erreur les membres du Conseil.

Je rappelle quelques étapes importantes que le régime turc a franchies depuis le début de la crise syrienne, ainsi que son parrainage du terrorisme dans mon pays. Depuis le début de la crise syrienne, la frontière turque avec mon pays est ouverte à des dizaines de milliers de terroristes venus des quatre coins du monde. Tous se souviendront que plusieurs ministres des affaires étrangères des membres permanents du Conseil de sécurité avaient autrefois l'habitude de qualifier ces terroristes de jihadistes.Puis certains de ces ministres et chefs de gouvernement et de république se sont même mis à qualifier ces terroristes étrangers entrés dans mon pays depuis la Turquie d'« opposition syrienne modérée ». Bien sûr, ces milliers de terroristes étaient financés par le Qatar et l'Arabie saoudite, et le régime turc était chargé de les transporter jusqu'à notre frontière commune, où ils étaient formés puis infiltrés en Syrie.

Le premier essai de gaz chimique a eu lieu dans la ville turque de Gaziantep et été mené publiquement par le Front el-Nosra à l'intérieur du territoire turc. Le lien a été publié sur les médias sociaux. On y entend la voix d'une personne qui a mené des expériences de gaz chimique sur des lapins, disant : « Nous avons réussi à utiliser des armes chimiques sur des lapins et nous allons en transférer l'emploi à l'intérieur de la Syrie ». Cette assertion est prouvée et bien connue.

Le régime turc est impliqué dans le massacre des Syriens depuis le début de la crise sous diverses formes, notamment en infiltrant les terroristes et en les encourageant à utiliser des armes chimiques. Nous avons spécialement transmis au Conseil une lettre au sujet d'un terroriste syrien nommé Haitham Al-Qassab, qui a transporté deux litres de sarin de la Libye à Istanbul dans un avion civil turc. Ces deux litres de sarin ont ensuite été transportés par le même terroriste jusqu'à la frontière syrienne et introduits en Syrie. Manifestement, ces produits chimiques ont été utilisés dans la ville syrienne de Khan el-Assal en mars 2013, entraînant le martyre de 23 soldats et civils syriens. Nous en avons informé le Conseil, mais malheureusement personne – ni le Conseil ni ses sous-comités de lutte contre le terrorisme – n'a fait quoi que ce soit. Mais ces faits ne peuvent être niés par le régime turc. Qui a servi de parrain à cette opposition fragile, faible et antipatriotique ? Le régime turc. La plupart des membres de l'opposition habitent à Istanbul.

Je rappelle également une chose très importante : le fait que l'ancien Premier Ministre qatari Hamad bin Jassim a admis sur France 24, le service arabe de la BBC et la télévision d'État qatarie que Washington avait demandé au Qatar de diriger le processus de parrainage du terrorisme en Syrie. Tel était le mandat confié par les États-Unis au Qatar. Washington a demandé au cheik Hamad de se rendre à Riyad pour coordonner avec les Saoudiens la question de savoir qui devait diriger cette opération contre la Syrie. L'ancien Roi saoudien de l'époque a dit à Hamad : « Avec la bénédiction de Dieu, laissez le Qatar mener le processus et nous serons derrière vous ». Tout cela s'est passé au vu et au su de Washington. Hamad a ensuite déclaré que le Qatar avait dépensé à lui seul 137 milliards de dollars pour miner la stabilité de mon pays, la Syrie. S'agit-il d'une caricature ou ces faits doivent-ils être pris en compte par le Conseil de sécurité ? Est-ce une plaisanterie ? Qui sera tenu responsable d'avoir fait couler le sang de centaines de milliers de Syriens ? Maintenant, le représentant du régime turc, se parant des oripeaux de la vertu et de la pureté, vient nous sermonner, alors même que tout le monde sait ce que son régime fait à Chypre, en Azerbaïdjan, en Libye et en Méditerranée orientale. Les plus proches alliés du régime turc sont aujourd'hui contre lui, y compris certains Européens.

Annexe 21

Déclaration de M. Feridun Hadi Sinirlioğlu, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je remercie l'Envoyée spéciale adjointe, Khawla Mattar, et le Sous-Secrétaire général par intérim aux affaires humanitaires, Ramesh Rajasingham, de leurs exposés.

En Syrie, les gens sont pris au piège d'une guerre sans fin. Ils sont victimes de crimes contre l'humanité aux mains du régime impitoyable d'Al-Assad. Ils s'efforcent de survivre dans des conditions déplorables.

La situation à notre porte dans le nord-ouest de la Syrie est alarmante, avec une forte augmentation du nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19). Environ 1,5 million de Syriens sur les 4 millions habitant dans cette région vivent dans des centaines de camps de déplacés surpeuplés et sont directement exposés à la COVID-19, sans aucun moyen de prévention ni d'isolement. Les hôpitaux et les établissements de santé ont du mal à faire face à la situation.

Depuis la précédente réunion du Conseil de sécurité sur la Syrie (voir S/2020/1049), la proportion de travailleurs de la santé parmi les cas actuels est passé à 15 %. La moitié des travailleurs de la santé infectés dans toute la Syrie se trouvent dans le nord-ouest.

Nous avons mobilisé toutes nos ressources pour limiter les effets de la COVID-19 sur les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants. Conformément au récent accord trilatéral sur la lutte contre la COVID-19, le Croissant-Rouge turc, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et l'Organisation mondiale de la Santé ont commencé à acheminer une aide et des fournitures sanitaires dans le nord-ouest, dont le montant avoisine 7,7 millions de dollars.

Nous continuerons également d'oeuvrer au renforcement de la résilience du peuple syrien par nos propres moyens et en facilitant les opérations humanitaires transfrontières. L'acheminement sans entrave de l'aide humanitaire est essentiel. Les opérations transfrontières étant limitées, l'ONU déploie des efforts considérables chaque mois pour porter secours à 1,3 million de personnes dans le nord d'Alep, qui bénéficiaient auparavant de l'aide acheminée par le point de passage de Bab el-Salam.

Depuis l'adoption de la résolution 2533 (2020) en juillet, environ 2 500 camions sont arrivés dans le nord-ouest par le poste-frontière de Bab el-Haoua. Ce chiffre ne correspond qu'à la moitié du volume acheminé par nos points de passage pour une période équivalente avant l'adoption de la résolution 2533 (2020). Si le Conseil ne réautorise pas le point de passage de Bab el-Salam, il cautionnera l'aggravation de la détérioration de la situation humanitaire. Cela pourrait avoir des répercussions sur la sécurité dans toute la région et au-delà.

Le maintien du cessez-le-feu à Edleb est une condition *sine qua non* pour la protection de millions de civils vulnérables qui vivent dans des conditions désastreuses. La Turquie reste pleinement déterminée à garantir un cessez-le-feu durable à Edleb. Nous continuons de collaborer avec la Russie dans le cadre de pourparlers techniques et nous déployons des efforts conjoints aux fins de la pleine application du protocole additionnel.

Malheureusement, les violations du cessez-le-feu ciblant les civils et les groupes d'opposition modérée augmentent de manière inquiétante dans la zone de désescalade de la province d'Edleb. Ces attaques risquent de déclencher une nouvelle crise humanitaire et de fournir un prétexte aux organisations terroristes pour exploiter la situation. Toutes les violations du cessez-le-feu, qui sont contraires au protocole additionnel et aux accords existants, doivent cesser.

Parallèlement au fait que nous ne ménageons aucun effort pour atténuer la souffrance humaine et prenons toutes les mesures nécessaires pour faire tenir le cessez-le-feu à Edleb, nous continuons également de contribuer à faire avancer le processus politique conformément à la résolution 2254 (2015). La Turquie, en sa qualité de garante du processus d'Astana, a joué un rôle de premier plan dans la mise en place de la Commission constitutionnelle, qui est actuellement le seul mécanisme opérationnel du processus politique.

Nous appuyons pleinement les efforts de l'Envoyé spécial, M. Pedersen, pour systématiquement faciliter les travaux de la Commission. Nous lui avons réaffirmé notre ferme appui à son rôle de facilitation durant la visite qu'il a effectuée à Ankara les 2 et 3 novembre. Nous accueillons avec satisfaction l'annonce de la tenue des deux prochains cycles de la Commission constitutionnelle, qui doivent avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine et en janvier 2021, respectivement.

Nous estimons qu'il est primordial d'accélérer les travaux de la Commission en organisant des réunions régulières. Les prochains cycles doivent porter sur le fond et le processus constitutionnel devra, le moment venu, donner des résultats qui répondront aux aspirations légitimes du peuple syrien. Les Syriens ne doivent pas attendre une autre décennie pour voir leurs attentes satisfaites.

Faire avancer les travaux de la Commission et le processus politique, de manière générale, contribuera à la réalisation de l'objectif commun qu'est la création d'un environnement propice au retour volontaire, sûr et digne des Syriens.

Avec 4 millions de Syriens qui vivent en Turquie et 5 millions à qui nous fournissons une aide et une protection en Syrie, nous sommes conscients des demandes et des attentes du peuple syrien à l'égard de la communauté internationale. Il est honteux que le régime d'Al-Assad organise des réunions sous prétexte de parler du retour des réfugiés. Il ne s'agit là que de tentatives de la part de ce régime assassin d'accabler davantage la population.

Grâce aux mécanismes en place non seulement avec le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, mais également avec les pays voisins, nous avons abordé la question des retours dans le plein respect des critères de l'ONU. Nous sommes disposés à appuyer toute initiative conforme aux paramètres de l'ONU sur cette question, selon des modalités et une portée arrêtées d'un commun accord. Nous continuerons de nous opposer à toute initiative qui aurait pour objectif de soutenir les visées du régime et ses agissements illégaux.

Je voudrais évoquer brièvement la situation dans le camp de Hol, qui est de plus en plus préoccupante. Plus de 63 000 personnes, à 94 % des femmes et des enfants, y vivent dans des conditions extrêmement misérables, avec des problèmes de sécurité et des morts qui continuent d'être signalés. La réunification des familles et le rapatriement restent indispensables pour apporter des solutions à long terme à ce problème persistant.

Dans cette partie de la Syrie, les actions de l'organisation terroriste appelée Parti des travailleurs du Kurdistan/Unités de protection du peuple kurde (PKK/YPG) menaçant l'intégrité territoriale de la Syrie ne cessent de s'intensifier. Les attentats à la bombe commis hier par le PKK/YPG à Afrin et Bab, qui ont fait des dizaines de victimes civiles, sont les derniers exemples du mépris total de cette organisation terroriste pour la vie humaine. Le PKK/YPG continue de relâcher libérer en grand nombre des prisonniers membres de Daech en proclamant de prétendues amnisties, lorsque cela l'arrange. D'après les médias, rien que ces deux derniers mois, le PKK/YPG a libéré plus d'un millier de membres de Daech.

Face à des actes aussi éhontés, il n'est vraiment pas logique que certains États Membres s'entêtent à décrire le PKK/YPG comme un partenaire fiable dans la lutte contre le terrorisme. Comment quiconque en possession de ses moyens peut-il faire confiance à un groupe terroriste pour en combattre un autre ? Combien d'autres membres de Daech devront être arbitrairement libérés par le PKK/YPG avant que la communauté internationale ne réagisse ? La communauté internationale ne peut plus garder le silence face à ces actes de terrorisme, d'infiltration et de harcèlement. La Turquie ne restera certainement pas sans rien faire. Nous n'hésiterons pas à prendre les mesures qui s'imposent pour préserver notre sécurité nationale et veiller à ce que règnent la paix et la stabilité.

Pour terminer, nous devons nous rappeler comment nous en sommes arrivés là. Le régime, au lieu de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, a employé tous les moyens violents à sa disposition pour s'accrocher au pouvoir. Le peuple syrien est victime d'une répression sauvage, notamment au moyen d'armes chimiques, de barils d'explosifs, de changements démographiques, de la violence sexuelle, de détentions arbitraires, d'actes de torture, de la famine et de sièges. Ce sont les faits. Ils sont bien documentés. Nous connaissons tous la réalité brute. Les mensonges persistants du régime n'y changent rien.

Quant aux observations délirantes du représentant du régime, je tiens à souligner que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Sa simple présence ici est un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de lui répondre.